43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.

LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

L. Lévy-Schneider. — **Le Pasteur Jeanbon Saint-André jusqu'à la réunion des Etats généraux**, 1749-1789 337

DOCUMENTS.

L. Lévy-Schneider. — **Lettres inédites de Jeanbon Saint-André sur les dissensions de l'Eglise de Castres et l'exil de Bonifas-Laroque**, 1782-1783 362

MÉLANGES.

Émile Gauthier. — **Le Catéchisme de Genève, de J. Calvin**, son origine et la date de sa composition 373

BIBLIOGRAPHIE.

E. Ritter. — **Stengel, catalogue chronologique de grammaires françaises** 378

CORRESPONDANCE.

H. Gelin. — **Un nouveau moule à méreaux** 380

J. W. Enschedé. — **La mélodie de l'hymne national hollandais** 381

Oberkampf. — **Inscriptions huguenotes à Clairac et aux Baux**. 382

G. Fagniez. — **Réponse à la critique de son « Père Joseph »**. 382

Comité de la « France protestante ». — *Séance du 21 juin 1894 et Rapport de M. A. Bernus* 384

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LE PASTEUR JEANBON SAINT-ANDRÉ

JUSQU'A LA RÉUNION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

1749-1789

Parmi les ministres protestants qui, lors de la Révolution, abandonnèrent leurs fidèles pour se mêler à la vie politique, deux surtout sont connus : Rabaut Saint-Étienne et Jeanbon Saint-André. C'est de la carrière pastorale de ce dernier que nous voulons entretenir ici les lecteurs du *Bulletin*. Nous ne mettrons pas sous leurs yeux une énumération complète des actes de Jeanbon durant son ministère, encore moins essayerons-nous de déterminer les différentes phases de l'évolution qui l'a conduit du sermon loyaliste de 1778 aux discours régicides prononcés à la Convention en janvier 1793, réservant cette étude pour le jour où nous aurons réuni tous nos documents sur le personnage ; nous nous bornerons, en publiant quelques pièces inédites, à noter les principales étapes de son existence au milieu de son troupeau, jusqu'à la réunion des États Généraux en 1789. Trop heureux si quelques-uns des érudits auxquels s'adresse le *Bulletin* veulent bien nous aider de leurs lumières et interpréter certains faits, obscurs jusqu'ici pour nous.

I

André Jeanbon est né dans une vieille famille protestante dont nous ne connaissons pas le lieu d'origine, mais qui, en 1738, était fixée à Montauban. Le grand-père d'André, Jean

Jeanbon, peigneur de laine au faubourg de Villenouvelle, y mourut dans la religion protestante, en 1753, à l'âge de soixante et dix ans [1]. Il avait été lui-même précédé dans la tombe par une sœur aînée, protestante comme lui, et morte en 1738 [2]. Son fils, Antoine Jeanbon, né en 1716, foulonnier à Villenouvelle, resta protestant de cœur, ainsi que l'atteste M. Nicolas qui a bien connu la famille [3], mais fut forcé, sans doute par suite des circonstances précaires où se trouvaient ceux de la religion, de vivre extérieurement en catholique ; son second fils, le futur pasteur, sera baptisé par le prêtre ; Antoine Jeanbon lui-même, après sa mort, sera présenté aux vicaires de sa paroisse, qui lui refuseront d'ailleurs la sépulture ecclésiastique [4].

Antoine Jeanbon eut de son mariage avec Marie Molles deux fils et deux filles, que nous énumérons dans leur ordre de succession : Antoine [5], André, Jeanne [6], Antoinette [7]. Antoine était né en 1747 et continua l'industrie de son père ; voici l'acte de baptême d'André [8] :

« André fils du sieur Antoine Gembon foulonnier et de Marie « Molles mariés né le 25 février 1749 a esté baptisé le jour suivant; « parrain André Molles représenté par André Rivière foulonnier, « marraine Rachel Laynié présens les soussignés avec moy ».

JEANBON, père.
MOLLES. MOLLES.
LANIÉ, RIVIÈRE.
GRASSET, vicaire.

1. Registre des ordonnances permettant l'enterrement des religionnaires, folio 10 verso. Archives de l'état civil, Montauban.

2. Archives de l'état civil, Montauban. Registre des ordonnances permettant l'enterrement des religionnaires, folio 10 verso.

3. Michel Nicolas : *Jean Bon Saint-André, sa vie et ses écrits.* Paris et Montauban, 1848, 1 vol. in-8°, p. 3.

4. Registre des ordonnances permettant l'enterrement des religionnaires, de 1781 à 1785, folio 10 verso, 11 recto.

5. Archives de l'état civil, Montauban. Registre des actes de mariages et baptêmes des réformés, de 1770 à 1773, p. 312.

6. Archives de l'état civil, Montauban. Registre pour les déclarations des naissances, mariages et décès des non-catholiques l'an 1788, folio 4 verso.

7. Lettre du chevalier Pouell au ministre de l'intérieur (*Révolution française*, tome XVIII, p. 181).

8. Registre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse Saint-Jean, 1er janvier 1740 au 28 décembre 1749.

De la jeunesse d'André nous ne dirons rien : les quelques renseignements recueillis sur elle se trouvent dans le solide ouvrage de M. Nicolas.

Après des aventures sur mer, notre héros entra au séminaire protestant de Lausanne.

A quelle date? c'est ce que nous ne pouvons préciser. Il n'y était pas en février 1770; nulle trace de son nom sur la liste des étudiants envoyée à cette date par Polier de Bottens au comité des pasteurs wallons[1]. D'après des renseignements pris à Lausanne, il n'est pas mentionné sur le registre des pasteurs consacrés à leur sortie du séminaire avant d'avoir terminé leurs études. Pourtant l'auteur de son oraison funèbre, prononcée à Mayence en 1813[2], dit de lui : « décoré du titre « honorable de ministre du Christ, il revint dans sa patrie ». Le même nous apprend aussi que « ses progrès furent si « rapides qu'il termina ses études dans la moitié du temps « ordinaire ». Jeanbon, de son côté, ne cacha pas qu'il avait conservé du temps passé au séminaire un assez mauvais souvenir [3]. Il en était certainement sorti dans les premiers mois de 1773, car en cette année commence sa carrière évangélique.

II

« Sa renommée ayant précédé son retour, on lui confie une « des Églises les plus importantes du Midi », nous dit l'auteur de l'oraison funèbre. En effet, dans le Colloque général des Églises Réformées du Haut-Languedoc, réuni le 7 mai 1772, il avait été convenu que « si les Églises de Castres, Roque- « courbe et Réalmont parviennent à se procurer un pasteur « étranger,... si dans la révolution d'une année il convient « aux dites Églises et à la province, il sera agrégé dans le

1. Bibliothèque de la Société du protestantisme français : correspondance d'Antoine Court et d'un comité de pasteurs wallons en Hollande, pièces 176 et 177.

2. Appartient à M. E. Forestié neveu, à Montauban, qui a bien voulu nous la communiquer et que nous remercions ici de sa grande obligeance.

3. Bibliothèque du protestantisme français : collection Coquerel, documents sur Rabaut Saint-Etienne, p. 49.

« corps des pasteurs pour jouir des mêmes privilèges[1]. » Et M. C. Rabaud raconte dans son travail sur Boniface Laroque, pasteur à Castres, comment celui-ci, ayant beaucoup à faire, fit décider par le consistoire d'adresser vocation à Jeanbon qui terminait ses études à Lausanne[2]. Jeanbon accepta ; sa signature apparaît le 1er mai 1773 sur le registre des baptêmes à Castres[3], le 18 juin sur le registre du consistoire[4]. C'est alors, qu'à l'exemple de nombre de pasteurs du désert, il dérobe son identité aux investigations d'un pouvoir ombrageux sous un faux nom; le fils aîné du grand Paul Rabaut avait pris le nom de Saint-Étienne, Jeanbon s'appela Saint-André, ou de Saint-André, et désormais il signera toujours « Saint-André » ou « Jeanbon Saint-André ». C'est sous ce dernier nom qu'il est le plus connu.

Jeanbon Saint-André se trouve donc, en 1773, pasteur de Castres. Cette Église, réunie à celles de Roquecourbe et de Réalmont, formait le colloque de Castres. C'est au synode provincial du Haut-Languedoc qu'elle envoyait députation. A en croire l'auteur de l'oraison funèbre, « les fidèles ne tar-« dèrent pas à reconnaître dans Saint-André un orateur dis-« tingué ; aussi, lorsqu'il devait monter en chaire, on courait « en foule pour l'entendre, et chose presque incroyable, on « montait sur le faîte des maisons voisines pour jouir du « charme de son éloquence ». Il y a sans doute là quelque exagération. Jeanbon avait la voix faible[5], et les sermons que nous avons de lui, ses discours à la Convention ne permettent pas de garder une aussi haute idée de son talent oratoire, d'ailleurs réel. Au reste, ce n'est pas comme prédicateur qu'il pouvait rendre le plus de services à ses fidèles, mais bien comme guide et chef de communauté, comme négociateur et avocat auprès des puissants du jour. Officiellement, depuis la révocation de l'édit de Nantes, les Églises protestantes étaient hors loi. En fait, onze années seulement

1. Hugues : *Synodes du Désert*, t. III, p. 43, note.
2. *Bulletin*, 1889, p. 341.
3. Archives communales de Castres, GG53, folio 1071.
4. Cf. Rabaud, ouvrage cité, p. 341.
5. Général B. Bernard : *Brest en* 1794 (*France maritime*).

s'étaient écoulées depuis le supplice de Rochette à Toulouse; de 1773 à 1778, les Églises du Béarn allaient être ravagées par les dragons ; le Languedoc, plus heureux, avait passé en 1771 du gouvernement tolérant et éclairé du prince de Beauveau[1] sous celui non moins tolérant du comte de Périgord[2]; c'était des conseils de Paul Rabaut que s'inspirait celui-ci chaque fois qu'il avait à s'occuper des religionnaires[3]. Mais aucun des ménagements adoptés par le commandant de la province n'avait passé dans les lois, les protestants n'en vivaient pas moins sous le régime de l'arbitraire et dans des inquiétudes continuelles, et c'était aux pasteurs que recouraient les fidèles en cas d'alerte, c'était aux pasteurs à leur faire comprendre ce que le gouvernement exigeait d'eux pour consentir momentanément à les oublier.

Nous verrons combien Jeanbon fut absorbé par de tels soucis.

Les préoccupations de cet ordre l'assaillirent dès 1773 ; une enquête prescrite alors par le comte de Périgord sur le nombre des protestants fut pour ceux-ci un sujet d'émoi, et Jeanbon écrivit au nom de ses fidèles à Paul Rabaut, pour lui demander conseil, la première lettre que nous connaissions de lui ; elle est daté de Castres, 25 septembre 1773[4].

Monsieur et très cher Frère. — On nous avait déjà fait demander depuis plusieurs jours la note des mariages, baptêmes, etc., célébrés depuis trois ans dans le diocèse de Castres, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je communiquai tout de suite à mes collègues le projet que vous avez conçu de rassembler tous les états particuliers pour en former un tableau général que vous voulez faire passer à la cour. On applaudit à votre dessein, et l'on vit évidemment qu'il serait très essentiel pour nous que le ministère connût que le nombre des protestants mérite de sa part quelques attentions. Cependant l'on a trouvé quelques difficultés pour l'exécution de cette entreprise, et

1. *Mémoires du maréchal prince de Beauvau.* Paris, 1872, *passim.*
2. Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord et de Grignols fut nommé en août 1771 commandant militaire dans la province de Languedoc pour appliquer le coup d'État du Parlement Maupeou.
3. Dardier, *Correspondance de Paul Rabaut.*
4. Pour tous les documents inédits que nous citons nous rétablissons l'orthographe actuelle.

j'ai recueilli des diverses lettres qui m'ont été adressées à ce sujet les réflexions suivantes : on dit que ce tableau, pour qu'il fût exact, et qu'il pût produire quelque bien, devrait embrasser la généralité des protestants du royaume, et ne pas se borner à la seule province du Languedoc, car indépendamment qu'il serait plus considérable par ce moyen, et par conséquent plus frappant, il aurait le mérite de réunir l'unanimité de suffrages de toutes nos Églises et de former une espèce de réclamation universelle des droits qu'on nous refuse si injustement; que si l'on ne pouvait pas former ce tableau général, il faudrait au moins être sûr que chaque province voulût se régler sur notre modèle afin de n'être pas taxés de porter impatiemment un joug que d'autres souffrent sans murmure. Vu la diversité des têtes et des opinions, on doute, peut-être avec quelque raison, que toutes les provinces voulussent tenter de faire cette démarche.

D'ailleurs, ajoute-t-on, quand même on pourrait parvenir à dresser ce tableau général, est-on bien sûr qu'il nous sera avantageux? Dans la circonstance actuelle quel est le but du gouvernement ? C'est de savoir si la population augmente ou si elle diminue. Pour parvenir à ses fins, M. le Contrôleur général a demandé aux intendants des rôles exacts des baptêmes et des mariages. Peut-être n'a-t-il pas parlé des protestants, et que les intendants, pour une plus grande exactitude, se sont avisés de ce moyen. Dans ce cas notre état ne serait pas même regardé à la cour. Si l'ordre vient en droiture du ministre, il est certain qu'il a rapport au but principal qu'il se propose, et que nous n'y entrons pour rien. Dans cette seconde supposition on ne ferait encore aucune attention à nous. On va plus loin encore, et l'on présume que cette démarche, bien loin de favoriser nos Églises, pourrait bien nuire à la tranquillité dont elles jouissent, et voici le raisonnement que l'on fait à cet égard : ou nos états seront conformes à ceux des intendants, ou ils ne le seront pas. D'un côté on pourra nous taxer d'une méfiance mal placée, on pourra dire que nous ne comptons pas assez sur la vigilance et le support de nos maîtres, et en tirer cette conséquence que nous ne les méritons pas. Quand on sait comme vous par des expériences réitérées qu'on a presque toujours empoisonné nos démarches les plus innocentes, on sent toute la force de cette idée. Si par contre nos états ne sont pas conformes à ceux des intendants, voudra-t-on nous croire de préférence ? Ne pensera-t-on pas au contraire que nous mettons en usage toutes sortes de voies et que le mensonge ne nous coûte rien lorsqu'il peut favoriser nos intérêts, et, en supposant même (ce qui est le pis-aller) qu'on ajoutât foi à notre déposition, il est assuré que

la cour se plaindrait de la négligence des intendants. Ces derniers sont à peu près tout pour nous en province. Ils peuvent à leur gré adoucir la loi ou en aggraver la rigueur sans paraître s'en écarter; aigris par les reproches que nous leur aurions attirés ils ne manqueraient assurément pas de se venger. Je vous rapporte historiquement l'avis de mes associés. C'est à vous, monsieur et très honoré frère, à le peser et à juger, selon votre sagacité ordinaire, du cas qu'il convient d'en faire. Nous désirons tous le bien de la cause commune et nous céderons avec plaisir à des raisons qui nous paraîtront plus concluantes que les nôtres.

J'avais reçu précédemment une de vos lettres; de nombreuses occupations et un voyage que je fus obligé de faire à Montauban m'ôtèrent le loisir d'y répondre. Puisque l'occasion s'en présente, je vous remercie aujourd'hui de ce que vous avez bien voulu nous procurer la lettre de monsieur votre fils. Si nous avions eu l'honneur de le connaître et si nous avions eu son adresse, nous lui aurions écrit en droiture. Passant par vos mains, nous avons cru que nos réflexions n'auraient pas été dans le cas de lui déplaire.

Quant à l'ouvrage de M. Court[1], il y a ici très peu de gens de lettres, et dans le petit nombre je n'en ai pas trouvé un seul qui ait voulu souscrire. Dans quelque autre circonstance je serai peut-être plus heureux à répondre à vos vues.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-ANDRÉ[2].

Sans doute ce ne sont pas seulement les observations du consistoire que Jeanbon présentait à Paul Rabaut; il est permis d'inférer du texte ci-dessus qu'il les avait faites siennes, s'il ne les avait pas suggérées. Combien ces idées étaient justes et cette défiance motivée, l'événement le prouva : les registres des mariages et baptêmes une fois envoyés, Lafon écrivait le 17 février 1774 à Paul Rabaut : « Une personne d'un rang « distingué a confié à M. Perrier que ceux de qui nous ne « sommes pas fort aimés font servir les mémoires qu'on « nous a demandés de nos baptêmes, mariages et sépultures « à nous désigner, qu'on fait envisager à notre bon Roi « notre multiplication comme pouvant devenir très dan-

1. Il s'agit du grand ouvrage de Court de Gébelin : *le Monde primitif*.

2. Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français : papiers Rabaut, III D. Correspondance 1769-1774, p. 177.

« gereuse et pour sa sacrée personne et pour l'État[1]... » Est-ce au même ordre de préoccupations que se rapporte la lettre suivante de Rabaut Saint-Étienne à son père, envoyée le 2 août 1774? « On nous écrit sur les objets « concernant M. de Saint-André que les temps ne sont pas « mûrs encore, et qu'il reste quelque nuage : son factum a « été trouvé fort bon, et il doit en faire partir demain un pré- « cis pour le même juge, qu'il croit toujours bien disposé[2] ». Nous n'avons pu trouver nulle part d'éclaircissements sur l'affaire dont il est ici question.

Ce qui est plus net, c'est l'influence, déjà, dans cette première année de ministère, exercée par Jeanbon Saint-André : la lettre à Paul Rabaut l'indiquait, le passage suivant du procès-verbal du colloque général des Églises réformées du Haut-Languedoc réuni le 4 août 1774 en est la confirmation. « M. Jean « Bon, surnommé Saint-André... aurait fait un vrai plaisir à la « compagnie s'il était venu la grossir et l'aider de ses lu- « mières; en ayant été privés avec regret, Messieurs ses col- « lègues sont chargés de le prier au nom de l'Assemblée de « vouloir bien assister à la prochaine, qui se tiendra au com- « mencement de juin de l'année 1775[3] ». Nous comprenons par suite, que, son année de stage écoulée, il soit l'objet, au colloque général du 13 juin 1775, de la délibération suivante : « D'après la manière distinguée et édifiante dont M. André « Jean Bon a rempli les fonctions du Saint Ministère au mi- « lieu de nous, l'assemblée, désirant qu'il se fixe dans cette « province, l'a invité à vouloir être agrégé au nombre de ses « pasteurs[4] ». Jeanbon accepte et restera dès lors attaché au service de l'Église de Castres.

En 1776 nous le voyons délégué au synode national par le colloque général du Haut-Languedoc du 30 juillet. Il y est accompagné de Bonifas Laroque comme substitut[5]. En 1777, secrétaire du synode provincial du 23 juillet, il délivre, con-

1. Papiers Rabaut, III D, p. 204.
2. Papiers Rabaut, III D, p. 224.
3. Hugues, *Synodes du Désert*, p. 104-105, tome III.
4. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 139.
5. Hugues, *id.*, t. III, p. 174.

formément à une délibération de ce synode, une recommandation pour le comité directeur du séminaire de Lausanne à Jean Durand, étudiant[1]. Chargé de la correspondance du synode avec les autres provinces, il travaille à un rapprochement entre la province du Haut-Languedoc et celle du comté de Foix : la première, en 1764, avait exigé, sans trop se soucier des formes, que la seconde se détachât d'elle; tout en maintenant sa décision en 1777, elle revenait sur les termes dont elle s'était servie, et désirait que la séparation eût lieu à l'amiable ; dans cette œuvre de pacification notre personnage eut la joie de réussir[2].

C'est alors que s'engagent, pour détacher Jeanbon de l'Église de Castres au profit d'Églises plus importantes, des négociations parfois obscures et confuses que nous allons résumer.

M. de Latour, pasteur du quartier de Villebourbon, faubourg de Montauban, s'était rendu impossible par ses imprudences vis-à-vis des catholiques. Un arbitrage confié au pasteur Gâches, de Négrepelisse, intervint entre de Latour d'une part, une commission d'anciens présidée par M. Bagel et le pasteur Fonfrède de Robert d'autre part. La sentence rendue le 25 juillet 1777 porta que de Latour recevrait son congé, et que Fonfrède de Robert écrirait « à M. Saint-André pour lui « adresser vocation ». Comme il y avait à pourvoir l'Église de Saint-Antonin aussi bien que celle de Villebourbon, Fonfrède convoqua en même temps le pasteur Gabriac et Jeanbon Saint-André; le premier qui accepterait devait choisir entre les deux Églises.

Ici se place un revirement dont nous ne saisissons pas les causes : « Les besoins de l'Église de Saint-Antonin étant « plus pressants », la commission d'arbitrage décide que M. Gâches convoquera M. Genolhac, pasteur du Bas-Languedoc, dès que l'on sera fixé sur la venue de M. Gabriac et « avant que M. Fonfrède écrive à M. de Saint-André[3] ». Dans

1. Hugues, *id.*, t. III, p. 209.
2. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 206.
3. Pour toute cette négociation v. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 213-215.

le synode du Montalbanais du 20 novembre on voit que M. Genolhac a accepté, et les pasteurs Genolhac et Abriac sont installés dans les deux postes vacants[1].

Il y eut évidemment là une intrigue dont nous ignorons les motifs et l'artisan. Peut-être, en voyant le pasteur Gâches mêlé à la négociation, serons-nous tentés de nous reporter à une lettre écrite au consistoire de Bordeaux dans une circonstance dont nous parlerons plus loin, et qui désigne M. Gâches comme « l'ennemi juré de M. Saint-André ». Mais ce n'est là qu'une présomption.

Par exemple il est constant que la manœuvre réussit à éloigner pour longtemps Jeanbon de l'Église de Montauban. Le 18 juin 1778 le synode du Montalbanais déclare le poste même de Montauban vacant; M. Bagel fait décider qu'on y appellera Saint-André[2]. Celui-ci refuse, et, si nous n'avons pas sa réponse officielle, une lettre postérieure nous laisse deviner l'acte et ses raisons. Elle est adressée de Castres le 1er juillet 1778 à M. Bagel aîné à Montauban[3].

Monsieur. — Votre dernière lettre m'a vivement affecté. J'ai été autant surpris qu'affligé de la sensation que mon refus a produite dans l'esprit de votre Consistoire. Si j'avais pu penser que les choses en fussent au point que vous me dites, je vous jure que ma réponse à votre première aurait contenu l'acceptation la plus formelle et la plus positive. Je vous l'ai déjà dit, et je ne craindrai pas de le répéter, mon cœur a toujours penché, il penche encore du côté de vos Églises, c'est dans leur sein que j'ai reçu la naissance, c'est là que j'ai des parents et des amis qui me sont chers. Quels puissants motifs à me déterminer! Mais un reste de méfiance, injuste à la vérité, mais que l'expérience du passé me faisait croire trop bien fondée a servi à m'égarer. Cette méfiance a été augmentée par mes amis d'ici.

1. Synode du Montalbanais du 20 novembre 1777 « Jusqu'au 1er novembre de l'an prochain, M. Genolhac restera en possession du quartier de Villebourbon. M. Gabriac restera en possession de celui de Saint-Antonin et Caussade » (Hugues, *op. cit.*, III, p. 216).

2. Hugues, t. III, p. 248-249.

3. Archives du consistoire, Montauban. Nous saisissons cette occasion pour réitérer à M. Rabaut, pasteur à Montauban, qui a mis ce document et plusieurs autres à notre disposition, tous nos remercîments.

Alarmés du bruit de mon départ que je trouvai répandu en arrivant de Bordeaux, ils m'ont tous représenté les inconvénients de mon séjour à Montauban. Je devais croire leur conseil intéressé, je l'assure, mais la crainte ne raisonne pas. A force de sollicitations ils sont parvenus à m'arracher la promesse de les desservir encore une année; j'avais fait cette fatale promesse lorsque vos dernières lettres m'ont été rendues.

Que puis-je faire maintenant? Serait-il bienséant de retirer ma parole? Vous le sentez, Messieurs, je suis lié de manière à ne pouvoir me dégager; il est vrai que mon silence a pu contribuer à vous faire présumer que j'étais décidé, et je me le reprocherais s'il était volontaire, mais je vous prie d'observer que les lettres de Montauban nous parviennent ordinairement le dimanche, et que, lorsque notre tournée nous appelle dans les Églises de la campagne nous sommes nécessairement forcés de perdre deux courriers pour y répondre; c'est exactement le cas où je me suis trouvé; sans quoi vous auriez su à quoi vous en tenir sur mon compte. Il serait bien malheureux pour moi d'être la cause de tous les maux que vous me dépeignez; quoique je n'y eusse contribué que très innocemment, j'en serais au désespoir. Je désire le bien de ma patrie, j'aurais vu avec la plus grande satisfaction que la providence m'eût choisi comme un instrument propre à le procurer; mais je ne crois pas que mon refus vous mette dans l'impuissance de trouver des pasteurs dont l'acquisition vous sera encore plus profitable que la mienne n'aurait été. Si je pouvais vous aider dans cette recherche je vous offre mes soins. Ne pouvant pas vous desservir moi-même, je voudrais au moins faire des efforts afin que vous le soyez convenablement; qu'il me soit permis de vous demander en finissant la continuation de votre amitié et celle de vos collègues, à laquelle j'attache le plus grand prix. Un jour peut-être je serai moins malheureux et je me verrai à portée de vous convaincre que mon attachement et mon estime pour vous et vos Églises sont des plus sincères. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Saint-André.

A ce moment même, comme les Montalbanais, les Bordelais songeaient à notre pasteur, mais, ainsi qu'à Montauban, Jeanbon, appelé à Bordeaux par les vœux d'une partie de la communauté, devait se voir écarter par les manœuvres de l'autre.

Nous avons raconté ailleurs toute cette négociation[1] : nous nous contenterons ici de répéter que Jeanbon fut proposé le 23 juin 1778 au consistoire de Bordeaux, en remplacement du pasteur Henri Cavalier, par une pétition de soixante-huit fidèles; qu'alors des adversaires de sa candidature songèrent à lui opposer Rabaut Pomier de Montpellier, et, après avoir traîné l'affaire en longueur, réussirent à faire élire ce dernier. Pas du tout résignés, les amis de Jeanbon à Bordeaux protestèrent, et l'un d'eux, dans une lettre anonyme dont nous avons parlé plus haut, attribua l'échec du prédicant de Castres aux manœuvres de M. Gâches, de Nègrepelisse, qui aurait accusé Jeanbon de « mysticisme ». Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, mais plus sûrement que Gâches, Olivier Desmont, collègue de Cavalier dans l'Église de Bordeaux, peut être considéré comme l'ennemi de Jeanbon et l'auteur responsable de son insuccès. C'est ainsi que, dans une lettre du 17 juin 1779 à Rabaut Saint-Étienne, il déclare : « La fermeté de notre consistoire a un peu étonné « les partisans cabaleurs de M. Saint-André, on ne dit plus « mot, et j'espère que toute cette fermentation s'en ira en « fumée. Ce sujet n'avait pas généralement plu, et, entre « nous soit dit, son ton dogmatique et absolu avait singulièrement déplu aux membres du consistoire et à nombre de « fidèles[2] ».

Dans une autre du 28 juin à Rabaut-Pomier il annonce que « les partisans de M. André n'ont pas osé revenir à la charge. « La fermeté du consistoire les a déconcertés, et depuis son « exclusion il s'est répandu des bruits qui les auront réduits au « silence. Il faut à cette Église un sujet doux autant qu'éclairé, « prudent autant que ferme, ami de la paix autant qu'hon- « nête[3] ». Quels sont ces bruits, nous l'ignorons, mais quoi qu'en dise Desmont, ils ne diminuèrent en rien Jeanbon dans l'estime de ses partisans de Bordeaux. En 1790 encore ils insisteront pour qu'il soit attaché à leur Église[4]. Il reste qu'en

1. *Révolution française*, 14 mai 1893.
2. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 18.
3. Papiers Rabaud, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 22.
4. V. *Révolution française*, 14 mai 1893.

1778, sous l'influence d'Olivier Desmont, entre deux pasteurs d'égal mérite, les Bordelais choisirent celui dont la personnalité était la moins accentuée, dont le caractère avait le moins de relief. Au jour où les deux candidats rivaux de 1778 se retrouveront dans la Convention, ce ne sera pas Rabaut-Pomier qui sera envoyé en mission aux armées et sur l'Océan, qui sera délégué au Comité de Salut Public.

Le plus curieux, c'est que Rabaut-Pomier, M. Lods l'a établi dans l'étude qu'il lui a consacrée[1], fut retenu par son Église et ne put venir à Bordeaux : le consistoire de cette dernière, très déçu, ne le remplaça que le 31 janvier 1780, par le pasteur Quatreil, de Nérac[2].

Après tant de vicissitudes, Jeanbon reste à l'Église de Castres, qu'il n'avait d'ailleurs point abandonnée pendant le cours des négociations. Secrétaire-adjoint et correspondant du synode du Haut-Languedoc, il rendait compte à cette assemblée le 1er juillet 1778 de démarches qu'il avait faites au sujet de M. Bellerive-Crébessac. Envoyé par la province à Lausanne, ce dernier s'était ensuite consacré au service des Églises de l'Agenais, délaissant la province qui avait fait son éducation, et les efforts de Jeanbon pour ramener le délinquant restaient infructueux ; le synode cita Bellerive et la province d'Agenais devant le synode du Montalbanais et constitua Jeanbon son avocat devant cette juridiction arbitrale[3]; le débat ne se terminera qu'en 1782. Le 28 juillet Saint-André délivrait au nom du synode une recommandation à l'étudiant Marc Lanthois allant à Lausanne. Enfin, en novembre 1778, devant ses fidèles de Castres, il prononçait à l'occasion de la naissance de Madame fille du Roi un sermon sur ces paroles du livre de Samuel (I, ch. 27) : « J'ai prié pour avoir cet enfant, et l'Éternel m'a accordé ce que je lui ai demandé ». Ce premier sermon a été imprimé sous ce titre *Sermon d'action de grâces prononcé au désert*, mais sans nom d'auteur et sans nom de lieu[4], probablement par prudence, ainsi

1. *Bulletin*, 15 avril 1893.
2. Archives du consistoire, Bordeaux.
3. Hugues, *Synodes du Désert*, t. III, p. 241-242.
4. 47 pages in-8° (appartient à M. E. Forestié à Montauban, qui a bien voulu nous en laisser prendre copie).

qu'il était d'usage pour les sermons prononcés au désert[1].

L'intérêt de ce sermon, c'est qu'il n'est pas une froide amplification d'idées banales. Le sujet, c'est la joie qu'éprouve le pasteur, et qu'il espère voir partager par tous les fidèles, à la nouvelle du bonheur que Dieu accorde au couple royal et à la France par ce premier enfant depuis si longtemps attendu, ce sont aussi des sentiments d'ardent dévouement à la royauté, exaltés par les longs espoirs, les généreuses illusions que semblait permettre le début du nouveau règne; c'est l'expression sans cesse renouvelée d'une reconnaissante admiration pour les vertus du jeune roi, la grâce et le charme de la reine; à ces effusions de joie se mêle la manifestation des préoccupations et des haines patriotiques soulevées dans toute la nation par la guerre contre l'Angleterre (et c'est là de toutes les passions qui agitent ce discours, la seule à laquelle Jeanbon restera toujours fidèle); en terminant, l'orateur se permet d'appeler sur les religionnaires, encore à la merci d'une législation rigoureuse, la clémence et l'équité de leur roi. Quant au style, il est parfois plein de vigueur et de sobriété, comme dans cette belle comparaison sur l'homme en état de péché : « Dégradé dans ses facultés morales et physiques, il ne con« serve quelques rayons de sa gloire primitive que pour nous « faire mieux sentir le regret de l'avoir perdue ; ainsi ces pa« lais antiques, que le temps a renversés, conservent dans « leurs marbres épars, couverts de boue, cachés sous des « ronces, habités par les plus vils insectes, de faibles restes « d'une grandeur qui n'est plus » ; qu'on lise aussi la conclusion dans l'ouvrage de M. Nicolas, où elle est citée presque entière ; la description de l'état précaire où sont réduits les fidèles est simple, brève, et pourtant d'une tristesse émouvante; parfois encore la phrase de Jeanbon semble un écho, une réminiscence de celle de Bossuet, pour lequel nous savons son admiration[2] : parlant de l'issue fatale que la naissance de Madame faillit avoir pour la reine, il s'écrie :

Mais, ne nous sommes-nous pas trop hâtés de rendre grâces ?

1. De Félice, *Sermons prononcés au Désert.*

2. Discours prononcé le 16 germinal an XII à la première séance publique de la Société des sciences et arts de Mayence.

nos craintes sont-elles entièrement dissipées? Hélas ! quelle nouvelle alarmante succède à la nouvelle agréable dont nous nous félicitons ! Une Reine, objet de notre amour, entre les doigts de la mort ! Son sang se glace, la pâleur couvre son visage, des symptômes menaçants semblent annoncer la destruction de son être. Déjà la consternation s'est emparée des esprits. Un cri de douleur et d'effroi se fait entendre dans le palais royal et ce cri retentit jusqu'au fond de nos provinces. Grand Dieu ! ne nous avais-tu donc exaucés que pour nous punir ?.... Seigneur pardonne ! Seigneur fais grâce à ton peuple... Peuple chéri du ciel, Dieu a regardé ton affection. Sèche tes pleurs, que la joie renaisse. Ce même instant qui a vu l'orage se former l'a vu disparaître ; la santé brille de nouveau sur ce front, peu auparavant couvert des ombres de la mort...

De tels passages suffisent à montrer que tout n'est pas méprisable dans l'œuvre de Saint-André prédicateur.

III

A l'époque de son ministère où nous sommes arrivés, Jeanbon n'avait pas trop à se plaindre du sort. Des rancunes personnelles, de mesquines inimitiés l'avaient écarté des grandes Églises de Montauban, de Bordeaux ; dans sa province du Haut-Languedoc, dans son Église de Castres, nous avons vu qu'il jouissait d'une influence et d'une considération légitimes. En 1779, nous ne constatons encore aucun changement[1], mais à partir de 1780, l'harmonie, la concorde vont être bannies du consistoire de Castres et Jeanbon Saint-André, l'homme du monde le moins attaché aux questions de personnes (toute son histoire à la Convention le prouvera), va voir sa tranquillité, sa situation compromises par les menées de quelques individus.

Subitement, le 4 mai 1780, au synode du Haut-Languedoc, il demande et obtient, pour cause de santé, dit-il, un congé

1. Synode du Haut-Languedoc du 1er juillet 1779. Hugues, t. III, p. 273-276.

d'une année au moins[1]. La raison de santé n'est ici qu'un prétexte, et la preuve en est dans la lettre que nous publions plus loin. Dans cette lettre et les suivantes, plus d'un détail nous échappe, mais nous pouvons tout au moins en dégager ceci : les protestants de Castres n'avaient pas de temple dans la ville, les temples ayant été détruits sous Louis XIV, et le culte n'ayant jamais eu depuis d'existence légale. Sous le gouvernement du prince de Beauvau, ils avaient été obligés de démolir eux-mêmes, à la suite de réclamations violentes, un temple qu'ils s'étaient hasardés à construire dans Castres[2]. Depuis, le prêche se tenait en plein air, et, semble-t-il, au lieu dit le bois de Massy[3].

Les protestants auraient quitté cet emplacement pour en prendre un autre plus rapproché de la ville, et par conséquent plus commode; cet autre local nous est désigné par M. C. Rabaud comme étant un champ du domaine du Bouffard, au milieu duquel se dressait un pommier auquel on accrocha la chaire[4]. Malheureusement, le champ en question était voisin d'une ancienne église, et le clergé de Castres se plaignit. Jeanbon, prudemment, afin de mettre un terme aux réclamations de l'intolérance, voulait qu'on abandonnât l'emplacement incriminé; Rabaut-Saint-Étienne et Paul Rabaut, investis moralement d'une sorte de direction des Églises, étaient du même avis; mais certains membres du consistoire de Castres, les plus puissants précisément, s'irritèrent de ce qu'ils considéraient comme une mesure inutile, firent à Jeanbon une opposition acharnée, parvinrent à lui aliéner une grande partie des fidèles. C'est ce que paraît déjà dire la première lettre de Jeanbon sur ce sujet :

1. Hugues, t. III, p. 311.
2. *Mémoires du maréchal prince de Beauvau*, p. 88.
3. Massy, bois dépendant d'une ferme de la paroisse de Saint-Étienne de la Bernardie-Salvages à une certaine distance de Castres (C. Rabaud, Bonifas Laroque, p. 344).
4. Boniface Laroque, p. 346, note 1.

A M. de Saint-Étienne, chez MM. Lapierre frères, négociants à Nimes[1].

Castres, le 24 mai 1780.

Monsieur et très honoré frère,

Mon collègue vous a écrit un mot en mon absence pour vous accuser la réception de votre lettre, et vous promettre à mon retour une réponse telle que vous la désiriez. Je vous l'envoie, en effet, jointe à la présente; vous en ferez l'usage qui paraîtra le plus convenable à votre prudence; c'est, je vous assure, avec bien de la peine qu'on a pris la résolution de s'éloigner de quelques pas du lieu où l'on s'assemblait. Le choix de ce local, comme tout ce qui passe par les mains des anciens, était devenu une affaire de parti, quelques personnes raisonnables avaient dès le principe représenté qu'il pourrait être dangereux d'aller sur un terrain que le fanatisme et l'ignorance des prêtres de Castres leur feraient regarder comme sacré : on n'avait tenu aucun compte de leurs représentations. Au contraire, loin de déférer à leur avis, on les avait dénoncés au peuple comme les ennemis du bien de l'Église qui s'opposaient à ce qui pouvait être dangereux. Je suis en particulier en butte aux traits de la calomnie. On me fit un crime d'avoir avancé mon opinion en consistoire, où il semble cependant que les suffrages devraient être libres. On la rapporta dans le public, mais défigurée, mais altérée, mais envenimée par la méchanceté. J'eus beau, dans un second consistoire, me plaindre de cette infraction aux lois de l'équité et de la discipline, j'eus beau représenter que dans une assemblée quelconque tout membre avait essentiellement le droit de dire sa façon de penser, que si elle n'était pas exacte le corps pouvait la rejeter, mais non pas injurier ensuite au dehors un opinant qu'on doit au moins supposer être de bonne foi. Les gens sages gémirent et ne dirent mot, les malintentionnés gardèrent aussi le silence, mais ce fut pour en faire un nouveau grief dans le public, des plaintes que j'avais eu l'audace de faire contre leur malicieuse indiscrétion.

C'est quelque chose de bien affligeant que la mollesse des âmes honnêtes. Tandis que les cœurs dépravés se liguent, réunissent leurs efforts et déploient toute l'activité du zèle le plus ardent pour faire le mal, les autres, tranquilles spectateurs de ces désordres,

1. Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 45 et s.

se contentent de les blâmer sans avoir le courage d'y opposer une barrière. Vous sentez qu'il fallut céder aux cris et aux emportements de ceux qui voulaient qu'on fît les assemblées près de l'ancienne église.

Les réclamations des catholiques ne tardèrent pas à éclater. Le curé porta directement ses plaintes au subdélégué du commandant de la province. Celui-ci, tolérant par principe et par caractère, nous fit avertir qu'il ne pouvait se dispenser, vu les obligations de sa place, de prendre en considération la plainte du curé et d'en écrire à M. de Périgord ; que cependant, si nous voulions prendre un autre local, comme il nous le conseillait, l'affaire finirait là.

J'étais d'avis de suivre les conseils du subdélégué : nouveau motif de me vilipender. Sur ces entrefaites, je partis pour Bordeaux et votre lettre arriva à Castres. M. Laroque l'ouvrit et jugea bientôt qu'avec les conseils de nos anciens il lui serait difficile de parvenir à transporter ailleurs le lieu de l'assemblée s'il ne déduisait pas depuis A jusqu'à Z les causes de ce changement. Il lut donc votre lettre au consistoire, recommanda le secret, qui ne fut pas gardé, et insista pour le parti de la soumission. On se soumit, en effet, mais avec répugnance ; il y eut même des propos assez vifs entre quelques anciens de sentiment opposé. Ceux qui étaient acharnés à ne pas bouger, voyant que les craintes que j'avais manifestées se réalisaient, plutôt que d'avouer que j'avais eu raison, eurent l'effronterie de dire que j'avais sollicité la lettre dont on venait de faire lecture, et qu'il y avait entre vous et moi une connivence criminelle pour faire prévaloir mon sentiment. J'avoue qu'il n'y a qu'un petit nombre d'anciens qui aient conçu cette abominable idée, mais ces anciens l'ont dit à quiconque a voulu l'entendre ; et le peuple, toujours dupe des cagots, le peuple auquel on en impose si facilement par des grimaces, le peuple l'a cru. Il y a peut-être la moitié des protestants de Castres persuadés que vous et moi sommes deux fourbes, dont la fourberie a pour but d'exercer tous les dimanches leurs jambes un peu plus qu'ils ne voudraient.

Qu'après des traits de cette nature je sois à jamais dégoûté de me mêler d'affaires ecclésiastiques, c'est ce qui ne vous paraîtra pas étonnant. Ma santé délabrée, et peut-être autant par les tracasseries pénibles qu'on m'a suscitées que par les travaux pénibles inséparables de notre état, m'impose la loi du repos. Je l'ai demandé et obtenu du synode pour un an et plus s'il le faut, à dater du premier novembre prochain. Je verrai dans cette année ce qui me conviendra le mieux ; mais comme d'ici à l'époque de mon repos il serait pos-

sible que vous eussiez à m'entretenir d'affaires qui regardent l'Église de Castres, je suis bien aise de vous prévenir que vous ferez bien de vous adresser pour cela à d'autres qu'à moi. Il faut nécessairement, s'il y a des ordres supérieurs, les faire passer directement au consistoire ou bien les lui faire notifier par le subdélégué du commandant de la province. Je serai toujours flatté si vous voulez continuer à m'honorer de votre correspondance; mais, au nom de Dieu, pas un mot qui ait rapport à mon consistoire.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus distingué,

Monsieur et cher frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-ANDRÉ.

Ainsi, premier résultat du conflit, Jeanbon s'éloigne de son Église pour un an à partir de 1780.

En son absence la communauté n'a garde de déserter l'emplacement dénoncé par les prêtres catholiques. Nous voyons l'effet de cet entêtement dans ces mots écrits le 20 mars 1782, à Pradel : « Le comte de Périgord est extrêmement courroucé « parce que... l'année dernière on n'écouta point l'ordre que « ce seigneur avait donné de changer le local de l'assem- « blée[1]. » De son côté le collègue de Jeanbon, le pasteur Bonifas Laroque, a l'imprudence de bénir avec éclat un mariage entre cousins germains[2], ce qui le fait accuser auprès du pouvoir séculier par l'évêque de Castres, Mgr de Royère, prélat d'ordinaire plus tolérant[3]. Le commandant de la province fait un exemple : il donne ordre d'arrêter Laroque, tout en laissant à Paul Rabaut le temps de l'avertir[4], et l'exile du 24 mars 1782 au 1er avril 1783 à Négrepelisse.

Jeanbon, rentré en fonctions dans de telles conditions, se trouve à la tête d'une Église mal vue en haut lieu, effarée de l'hostilité qu'elle a provoquée elle-même. Mais les rancunes de ses adversaires n'ont pas désarmé; elles sont d'autant plus vives que l'événement lui a donné raison[5], et ses ennemis,

1. Dardier, *Corr. de P. Rabaut*, t. II, p. 293.
2. *Ibid.*
3. Il avait succédé en 1773 à Mgr de Barral, un des persécuteurs de la famille Calas.
4. Dardier, *op. cit.*, t. II, p. 293.
5. V. les lettres que nous donnons aux pièces justificatives, p. 2-28.

conduits par un M. de Baudecourt, un riche banquier, lui font une opposition acharnée, travestissent toutes ses intentions. On comprend que, parfaitement écœuré de toutes les vilenies dont il était l'objet, notre personnage en revienne à sa décision de 1780 et s'y tienne désormais. Dans le synode du Haut-Languedoc du 4 juillet 1782 il demande et reçoit son congé[1]. Il n'abandonne cependant pas brusquement ses fonctions, peut-être à cause de l'exil de Laroque, en février 1783, c'est lui que Paul Rabaut charge de transmettre à Mme Laroque la nouvelle de la grâce de son mari[2]. C'est seulement après le 8 octobre 1783 que sa signature disparaît du registre des baptêmes[3]; le 1er novembre 1785 Jeanbon sera définitivement remplacé comme pasteur à Castres par Nazon, de Saint-Affrique.

IV

De la vie qu'il mène dès lors dans la retraite nous ne savons rien, sinon qu'il suit avec anxiété les efforts, les démarches, les consultations qui aboutirent à l'édit de Tolérance de 1787. De cette époque date son écrit intitulé *Considérations sur l'organisation civile des protestants*, et que M. Nicolas a publié[4]. Nous en plaçons la rédaction entre 1783 et 1787, parce que, de sa lecture, il ressort manifestement 1° qu'il a été composé avant qu'aucune modification eût été apportée au régime cruel établi par Louis XIV, c'est-à-dire avant novembre 1787; 2° qu'il a été pensé sous l'influence du souvenir des incidents de 1780 à 1782 : des allusions y sont faites à ces gouverneurs de provinces obligés parfois de céder à des im-

1. « Sur la demande de M. de Saint-André, pasteur de l'Église de Castres, qu'il lui fût permis de suspendre les fonctions de son ministère, vu la grande faiblesse de sa santé, la compagnie quoique très marrie de cette demande, et plus marrie encore de la cause qui l'a produite, après les plus fortes oppositions, a arrêté qu'il lui fût accordé le congé le plus honorable. » (Hugues, t. III, p. 367.)
2. Dardier, *Corr. de P. Rabaut*, t. II, p. 325.
3. Archives communales de Castres, GG 53, folio 2171.
4. *Jeanbon Saint-André. Sa vie et ses écrits*, p. 275 sqq.

pulsions étrangères et de se départir de leur tolérance, aux résistances que peuvent éprouver leurs ordres, aux personnages qui ont intérêt à supprimer ces ordres, ou à les interpréter d'une façon erronée.

Dans cet ouvrage, de développement lucide et de style sobre et ferme, Jeanbon part de cette idée que ce furent les garanties politiques accordées aux protestants par l'édit de Nantes qui amenèrent la révocation de ce même édit. En conséquence il est prêt, pour obtenir la reconnaissance du culte protestant par l'État, à concéder à ce même État une surveillance minutieuse de l'exercice du culte. La reconnaissance du culte protestant serait avantageuse à l'État, car c'est déjà pour celui-ci s'exposer à un danger que d'obliger les protestants qui veulent obéir à la voix de leur conscience à commettre de ce fait une première désobéissance à la loi; c'est aussi agir avec maladresse que de les empêcher, en les maintenant dans une condition misérable, de développer leur activité et de contribuer à la prospérité générale. « C'est un poids bien pesant, dit l'auteur, que celui de l'humiliation. » Enfin, idée toute philosophique, le protestantisme, ses dogmes fussent-ils faux, est utile pour maintenir les hommes dans le devoir par les principes de sa morale, par ses engagements à la vertu. Quant aux précautions de police du culte, Jeanbon n'en refuse aucune à l'État : il lui accorde la suppression des synodes nationaux, la surveillance des ministres, l'exclusion de tout pasteur étranger.

V

La proclamation de l'édit de Tolérance (novembre 1787) fut pour Jeanbon Saint-André le signal du retour à la vie active. Il n'avait plus à craindre d'user toutes ses énergies dans d'incessants conflits ou d'humiliantes négociations avec les puissants du monde. Ses espérances, ses plans, ses nobles ambitions se révèlent dans une lettre qu'il envoya de Castres, le 16 mai 1788, à Rabaut Saint-Étienne à Nîmes, et à laquelle

nous avons déjà fait allusion à propos de l'impression que notre pasteur avait gardée du séminaire de Lausanne [1].

Monsieur et très cher frère, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous fais mes très sincères remercîments de tous les détails dans lesquels vous avez la complaisance d'entrer. Je remercie aussi M. votre père de vous avoir communiqué ma lettre, puisque cette communication m'a valu une réponse si étendue et à tous égards si satisfaisante. Lorsque j'écrivis à M. Rabaut, la loi qui nous accorde un état n'était pas encore publiée. Aussi faisais-je diverses questions auxquelles la loi elle-même a dans la suite suffisamment répondu. Les éclaircissements qu'on peut en tirer par voie d'induction ou de conséquence sont en général sensibles à des yeux attentifs. J'en avais entrevu plusieurs, et je vous sais un gré infini d'avoir pris la peine de les développer tous. Je vois avec plaisir que je ne m'étais pas trompé, lorsque, contre l'opinion de quelques personnes, j'avais jugé l'édit rendu au sujet des non-catholiques beaucoup plus favorable aux protestants qu'on ne le croyait. Dieu veuille qu'ils en sentent le prix et qu'ils travaillent de toutes les manières à se rendre dignes des grâces qui peuvent leur être réservées.

Mais pour arriver à ce point il faut nécessairement qu'il s'opère un très grand changement dans le régime intérieur de nos Églises, il faut réformer une foule d'usages absurdes qui ne sont fondés ni sur la raison, ni sur l'Évangile, qui se sont introduits parmi nous dans des temps désastreux, où l'on se laissait bien plutôt entraîner aux circonstances qu'on ne travaillait à les maîtriser. En un mot il faut, comme vous le dites fort bien, faire de nous un peuple entièrement neuf, et le seul, l'unique moyen pour cela c'est l'instruction. J'en avais déjà parlé à votre père, bien moins comme un homme qui a sur cet objet important des vues arrêtées, que comme un homme qui cherche dans les lumières d'autrui les moyens de débrouiller une idée infuse qui roule dans sa tête. Vous devez juger par là de l'empressement avec lequel j'accepte l'offre que vous voulez bien me faire de me communiquer le plan que vous avez formé pour la conduite de nos Églises et pour l'éducation de la jeunesse protestante. Je vous lirai avec intérêt, je louerai votre zèle et vos talents; malheureusement je serai peu en état de vous donner des conseils, et lorsque vous me faites la grâce de me dire que vous

1. Bibliothèque du protestantisme. Collection Coquerel. Documents sur Rabaut Saint-Etienne, p. 49.

comptez sur mon recours, c'est que vous ne savez pas combien mes moyens sont faibles. Cependant, quoi qu'il en soit à cet égard, obligé, comme je crois l'être, de coopérer de toutes mes forces à faire le bien, je ne refuserai jamais au moins de tenter de vous être utile pour l'exécution de vos vues. J'en sens vivement toute l'importance; elle est telle que si on ne se hâte de prendre un parti sage et raisonnable, si on ne travaille sans relâche à une réforme devenue indispensable, on doit s'attendre à voir les plus grands maux naître de notre criminelle négligence. Cependant la circonstance est si favorable, elle est si propre à ranimer notre courage, que nous devons être presque assurés du succès pourvu que nous voulions prendre la peine de le mériter.

C'est aussi par ce motif qu'après avoir passé six années entières dans la plus absolue inutilité, j'ai jugé qu'il était de mon devoir dans un moment aussi décisif de m'atteler de nouveau à la charrue, et de reprendre les fonctions de mon ministère; je viens de prendre des engagements avec l'Église de Montauban. C'est ma patrie, c'est une ville autrefois célèbre dans le parti protestant; les sciences y étaient cultivées avec éclat. Maintenant cette malheureuse Église dégénérée, avilie, déchirée par des animosités, privée presque totalement du culte par l'insuffisance du nombre de ses pasteurs, est dans un état de délabrement presque incroyable. Cependant les personnes bien intentionnées y soupirent après un meilleur état de choses. La plupart des chefs de famille, en particulier, désirent avec ardeur que leurs enfants reçoivent une éducation morale et chrétienne. Vous me fournirez les moyens de remplir leurs vues. Je vous devrai de la reconnaissance et ils vous en devront encore davantage.

Outre ce bienfait général, quel bonheur ne serait-ce point pour nos pauvres Églises, qu'on cessât enfin d'envoyer nos candidats en Suisse, où ils ne font que des études détestables, sous des professeurs très indifférents à leurs progrès et très peu capables peut-être de les exciter à en faire. Il y a peu de jours qu'écrivant pour un autre sujet au professeur de Bon, aujourd'hui président du Comité, j'en pris occasion de lui parler fort au long du plan d'études qu'on fait suivre à Lausanne aux proposants français. Je n'eus pas de peine à lui prouver que c'était une vraie dérision que de s'imaginer de former des ministres avec de pareilles études; mais ce n'est pas la millième fois qu'on a fait à ces messieurs de semblables représentations.

La lenteur helvétique jointe au peu de cas que ces gens-là affectent de faire des Églises françaises, s'est opposée à ce qu'ils changeassent

leur routine. Ainsi, quand nous ne serions pas intéressés à retirer de là nos jeunes gens pour plaire au gouvernement, notre propre intérêt nous en ferait une loi. Quels ministres ils nous ont donnés! Heureusement la Providence est venue à notre secours, preuve ajoutée à tant d'autres, que la religion se conserve indépendamment des moyens humains.

Je serai encore ici quelque temps et j'y pourrai recevoir quelques-unes de vos lettres, si vous daignez continuer à m'entretenir de vos idées. Lorsque je partirai pour Montauban, j'aurai l'honneur de vous en faire part, et celui de vous demander de m'y adresser vos lettres.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération et le plus sincère attachement, monsieur et très cher frère.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

St. André.

P. S. — Veuillez présenter à M. votre père mes respectueuses salutations.

Jeanbon Saint-André devient donc en 1788 pasteur de l'Église de Montauban. Le 1er mai de cette même année, le synode du Haut-Languedoc lui avait, sur sa demande, conféré « un extrait du congé qui lui fut donné dans l'assemblée syno-« dale de 1782» et lui avait offert « le témoignage distingué « dont il est digne[1] ».

A Montauban, le nouveau ministre rencontre tout d'abord quelques difficultés: le pasteur Lagarde, de Villebourbon, avait été chargé par le synode du Montalbanais de l'installer le 1er juillet. Lagarde, étant en mauvais termes avec le synode, refuse de procéder à l'installation[2]. Jeanbon est alors installé par les anciens, postérieurement au 10 août 1788; mais déjà le 6 juillet il faisait acte de pasteur en conférant le baptême. L'Église qu'il dessert forme avec les trois autres quartiers de Villebourbon, Négrepelisse, Saint-Antonin, le synode du Montalbanais; elle comprend la ville de Montauban, le faubourg Sapiac, Saint-Martial, Le Fau, Bô[3]. Le collègue de

1. Hugues, t. III, p. 561.

2. Archives du consistoire de Montauban, registre n° 18, séance du 14 août 1788.

3. Tiré d'une statistique faite sous le ministère de Genolhac et Blachon à Montauban. Papiers Rabaut, IV B, 1.

Jeanbon est Nogaret Laboissière, à qui, en 1789, succédera Fonfrède de Robert.

Dans la première année de son ministère à Montauban, tout démontre que Jeanbon travaille pour sa part à réaliser le plan qu'il avait concerté avec Rabaut Saint-Étienne. C'est ainsi qu'il est en rapports avec l'Église de Nîmes, dont le pasteur Gachon lui écrit le 13 octobre 1788, pour l'engager à concourir avec lui à l'obtention d'un régime plus favorable que le régime concédé par l'édit de Tolérance[1]. C'est ainsi que le 28 novembre, en séance du consistoire, « il a été délibéré que « M. Saint-André se chargerait de faire un cours public de « religion au lieu ordinaire de nos assemblées, auquel les « péres et méres seraient invités d'envoyer leurs enfants « de l'un et de l'autre sexe; ......et comme cette occupation « sera un surcroît de travail pour M. Saint-André, le consis- « toire a délibéré de le décharger des baptêmes, mariages et « visites des malades à la campagne, dont M. Nogaret a bien « voulu avoir la bonté de le décharger[2].» C'est à cette période d'activité apostolique que nous rapporterions le « discours « prononcé le 30 avril 1789, à l'occasion de l'édit du roi en « faveur des protestants[3] » si, contrairement à M. de Félice[4], certains érudits n'attribuaient pas ce discours à O. Desmont plutôt qu'à Saint-André, contestation qui nous oblige à en différer l'étude.

Mais nous sommes arrivés à la veille de l'ouverture des États Généraux. Et, comme la France même, la vie de Jeanbon Saint-André entre dans une période toute nouvelle. Elle n'appartient plus exclusivement à l'histoire du protestantisme, elle lui appartiendra de moins en moins. De 1789 à 1792, Jeanbon va être troublé dans l'exercice du ministère évangélique, par les fureurs de la contre-révolution dans le midi (massacres de Montauban du 10 mai 1790), et par les mille soucis de la gestion municipale de Montauban; les passions

1. Archives du consistoire de Montauban.
2. Archives du Consistoire de Montauban. Registre n° 18.
3. Sur Isaïe, II, 2-4, 35 p. in-8 (appartient à E. Forestié neveu, à Montauban).
4. Sermons des pasteurs au désert.

politiques le dominant toujours davantage, ses sermons seront moins d'un théologien que d'un chef de parti. Enfin, les élections à la Convention l'enlèveront pour toujours à son Église.

C'est au 1er mai 1789 que nous arrêtons cet essai, simple résumé provisoire de constatations et de documents inédits, que nous reprendrons ultérieurement dans une étude plus complète.

L. Lévy-Schneider.

Documents

LETTRES INÉDITES DE JEANBON SAINT-ANDRÉ

SUR LES DISSENSIONS DE L'ÉGLISE DE CASTRES ET L'EXIL DE BONIFAS LAROQUE (1782-1783)

(tirées des Papiers Rabaut, collection Coquerel, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme.)

Castres, le 27 mars 1782.

Monsieur et très cher frère,

Vous aurez sans doute reçu le mémoire justificatif que M. Laroque vous a envoyé, et je ne doute point que vous ne fassiez tous vos efforts pour obtenir par le moyen de vos amis la grâce de ce pauvre homme, que son déplacement plonge dans une désolation d'autant mieux fondée qu'il est obligé de sacrifier à peu près tout son bien-être en s'éloignant de Castres. Il est certain, et vous l'aurez remarqué dans son mémoire, qu'il n'est pas complètement exempt de blâme. Il avait été averti par plusieurs personnes du danger auquel il s'exposait en bénissant le mariage qui a donné lieu à la plainte, et ce fut un moment de zèle qui le fit passer par dessus la considération qu'on lui allégua. Mais enfin il est bien certain qu'il n'a pas voulu désobéir aux ordres du commandant de la province, et il est très vrai qu'il ne croyait pas que la défense de marier les cousins fût aussi stricte qu'il l'a appris depuis à ses dépens. Je désire de tout mon cœur que vous nous appreniez bientôt que vous avez réussi à le tirer de ce mauvais pas, et s'il fallait autre chose que votre zèle pour vous engager à y travailler de tout votre pouvoir, j'emploierais auprès de vous les instances les plus pressantes.

Quant à ce qui regarde le local des assemblées, il a été délibéré

par le consistoire de les remettre à Massy, et je crois qu'il n'y avait pas lieu de balancer après l'ordre exprès que vous nous avez communiqué à ce sujet ; il n'a cependant pas été très facile de persuader au peuple d'y retourner, ni de lui faire croire l'existence de l'ordre du commandant de la province; j'ai eu encore là de nouvelles difficultés à éprouver, surtout de la part de deux ou trois protestants, un peu plus suffisants que les autres, qui, se croyant supérieurs en lumières à tout le genre humain, se piquent de contredire tout ce que les autres font; ils ont cabalé, tâché d'exciter des rumeurs contre moi et peut-être auraient-ils réussi à indisposer mon troupeau si je n'avais pris le parti de les laisser clabauder tout à leur aise sans répondre un seul mot. Ils ont cependant fait impression sur un certain nombre d'esprits, et il y a lieu de craindre que la fréquentation du culte ne souffre de leurs emportements. C'est pourquoi, et afin de me mettre à l'abri de tout soupçon, je vous prie, si vous avez quelque chose à nous communiquer, d'adresser vos lettres au Consistoire, avec enveloppe, à M. Guibal aîné, négociant[1]. Vous pourrez m'écrire à moi-même, si vous voulez entrer dans quelques détails particuliers. Au reste, il est assuré qu'il y a de l'inquiétude, de la part des catholiques, d'avoir porté plainte contre nous, au sujet du local de l'assemblée. Ce local n'a rien, absolument rien qui puisse les choquer. Mais, ils sont les maîtres, il faut bien obéir. Cependant le Consistoire, qui, dans cette occasion, s'est conduit avec décence et dignité, espère que M. de Périgord ne nous confinera pas pour toujours à Massy. C'est dans cet espoir qu'il a dressé un mémoire que je vous envoie de sa part, avec prière d'en faire usage.

Recevez nos remercîments, Monsieur et très cher frère, de la complaisance que vous avez eue de nous instruire des dangers que nous courions. Continuez à nous donner des preuves de votre attachement au bien des Églises. Si je ne puis pas vous assurer de la reconnaissance de tout le monde, croyez au moins qu'en mon particulier, j'y serai très sensible. J'ai l'honneur d'être avec l'estime et l'attachement les plus sincères, Monsieur et très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-ANDRÉ[2].

1. Un des plus grands fabricants de draps de Castres avant la Révolution, deviendra membre du Corps législatif et de la Légion d'honneur sous Napoléon (Nayral, *Chroniques et antiquités castraises*, t. III, p. 559).

2. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 60.

A M. Laverhne, négociant, pour M. Denis, à Nîmes.

Castres, le 3 avril 1782.

Monsieur et très cher frère,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques jours pour vous remercier au nom du Consistoire, de l'intérêt que vous prenez au sort de notre Église et du zèle qui vous porte à nous informer des dangers qui nous menacent. Ma lettre accompagnait un mémoire justificatif de notre conduite, dont nous laissions à votre sagesse le soin de faire l'usage qui vous paraîtrait le plus commode au bien de la chose. Depuis, le Consistoire s'étant rassemblé, et ayant pris l'avis des chefs de famille, il a été jugé bon de vous prier de ne pas donner communication du mémoire qui vous a été envoyé, en supposant qu'il n'ait pas été déjà présenté, ou à M. Périgord lui-même ou à quelque autre personne en place. Veuillez donc, Monsieur, s'il est encore en vos mains, nous le renvoyer ; et, si vous l'aviez remis à quelqu'un de qui vous puissiez le ravoir, priez-le de vous le rendre. En attendant qu'il puisse être pris un parti définitif à cet égard, ayez la complaisance de nous donner tous les éclaircissements possibles sur la vérité de l'ordre qui nous impose l'obligation de remettre nos assemblées au bois de Massy.

Cet ordre a paru très surprenant à quelques personnes, et leurs doutes sur son authenticité sont fondés, 1° sur ce qu'il n'a pas été adressé au subdélégué de Castres; 2° sur ce que M. de Périgord, déterminant nominativement le bois de Massy pour la célébration de notre culte, reconnaîtrait d'une manière expresse l'existence civile des protestants, chose qu'on ne pense pas qu'un commandant de province puisse ou veuille faire; 3° sur ce que toutes les Églises protestantes du royaume jouissant d'une très grande tranquillité, se rapprochant considérablement des lieux de la résidence de leurs membres, se mettant même à couvert sous des granges ou autres bâtiments, sans que ces démarches excitent des réclamations, il paraît peu naturel que l'Église de Castres soit traitée avec tant de rigueur, et qu'on l'assujettisse à faire une mortelle lieue pour assister au culte. Il est donc de la plus grande importance pour la tranquillité de notre Église, qu'on voie clairement de quelle source émane l'ordre que vous avez eu la bonté de nous transmettre. Pour cet effet on désire que vous fassiez jouer tous les ressorts imaginables, même celui auquel les secrétaires des bureaux résistent si rarement, afin de nous procurer une copie collationnée de l'ordre qu'on suppose avoir été inscrit sur les registres du gouvernement le jour de sa date.

Ne perdez pas un moment cette affaire de vue. Nous osons espérer que vous vous en occuperez sérieusement et promptement. L'habitude où vous êtes de travailler au bien de toutes les Églises ne nous permet pas de douter que vous ne vous donniez tous les mouvements possibles pour l'avantage de la nôtre. Au reste, si, pour répondre à nos vues, vous êtes obligé d'exposer quelques frais, nous vous prions d'en tenir note, afin que nous puissions pourvoir à votre remboursement.

Ce que nous vous demandons par rapport à l'article qui regarde les assemblées, nous vous le demandons aussi par rapport à celui qui regarde personnellement M. Laroque. Nous pensons que l'un ne vous sera pas plus difficile que l'autre; nous vous prions même à ce dernier égard de nous donner vos conseils sur les meilleurs moyens à employer pour obtenir sa liberté.

J'attendrai avec impatience votre réponse, que je vous prie de m'adresser à moi-même, sous le couvert de M. Mialhe, négociant.

J'ai l'honneur, etc.

Saint-André.

P. S. — Du reste, malgré les doutes que je vous ai exposés ci-dessus, le parti de la prudence a prévalu dans le fait, et l'assemblée de Pâques s'est tenue à Massy; elles continueront à s'y tenir jusqu'à ce que nous soyons persuadés qu'on peut les rapprocher sans danger[1].

A P. Rabaut[2].

Castres, le 24 avril 1782.

Monsieur et très cher frère,

J'avais écrit à M. de Saint-Étienne pour lui témoigner l'inquiétude que me causait votre silence, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. Je vous rends grâce des détails dans lesquels vous entrez; ils sont satisfaisants à bien des égards, et si l'on n'y découvre pas un remède à nos maux aussi prompt que nous le désirerions, du moins y trouve-t-on des espérances pour l'avenir, et c'est beaucoup.

Les mensonges de M. Baudecourt-Milassole[3] ne me surprennent

1. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 129.
2. *Ibidem.*
3. M. de Baudecourt fonda à Castres, avant la Révolution, une maison de banque très importante. Il s'était fait construire un bel hôtel. Sa femme recevait la haute société, tenait salon, accueillait les madrigaux des petits abbés (Nayral, *op. cit.*, t. III, p. 552).

pas plus que ses démarches auprès de M. Pieyre; il est dans le génie de cet homme de faire armes de tout pour parvenir à ses fins, et les voies détournées, obscures, la fourberie et la mauvaise foi sont employées par lui sans scrupule pour satisfaire les passions de l'orgueil et de la vengeance qui le dévorent. Je doute même que la lettre de M. Pieyre le rende raisonnable; ou s'il est dans cette lettre quelque chose qui le porte à réfléchir, c'est la crainte qu'on lui donne des suites qui pourraient résulter par rapport à lui de son entêtement, car selon le caractère ordinaire des méchants, il est aussi poltron qu'insolent. Dieu m'est témoin que je suis très loin de désirer que les craintes qu'on travaille à lui inspirer se réalisent jamais, mais, à parler vrai, s'il était possible que sans qu'il arrivât d'autre inconvénient, il lui fut sévèrement défendu de s'immiscer à l'avenir des affaires des protestants, j'en serais ravi, parce que je suis sûr que l'unique moyen d'obtenir une paix durable, est d'éloigner pour toujours de nos délibérations cet intrigant, qui se présente sans être appelé, et que nous avons d'autant plus de peine à chasser, que nous le connaissons capable de tout oser pour satisfaire son ressentiment.

C'est la persuasion que j'ai de ces choses-là qui me fait tenir fortement à la résolution que j'ai prise de me retirer; et ce que vous me dites à cet égard, quoique très flatteur et très propre à m'encourager, ne me fera pas changer; il est si dur d'être perpétuellement en butte à des vilenies qu'on ne mérite pas, d'entendre des clameurs insensées, de voir les ordres supérieurs méprisés malgré les règles de la prudence et les réclamations des gens bien intentionnés qui voudraient par une obéissance prompte aux volontés de nos maîtres mériter la continuation de leur bienveillance, que cet état violent ne peut pas toujours durer. Je ne suis pas plus timide qu'un autre, je crois même la timidité déplacée sous le gouvernement qui nous dirige; mais je crois que la circonspection est toujours de mise et qu'on a le plus grand tort de s'en écarter. J'ai constamment prêché ces maximes, plus encore en particulier qu'en public; j'ai fait sentir les inconvénients qu'il y avait à s'en écarter, mais j'ai été pour quelques-uns de nos protestants ce que Cassandre fut pour les Troyens, un prophète dont les avis ont été méprisés jusqu'à ce que les événements aient justifié mes présages. Ne pouvant pas maintenir l'ordre dans l'Église, l'inutilité de mes soins m'impose la loi de ne songer désormais qu'à mon repos; car si sous mon ministère et malgré mes efforts tout va de mal en pis, n'est-ce pas un avertissement de la Providence qui me dit que je ne suis pas propre à la chose, et que par conséquent je dois m'abstenir?

Au reste, ma retraite ne peut pas s'effectuer aussitôt que je le voudrais bien; engagé pour l'année, j'ai encore six mois d'exercice à fournir, et si dans le temps qui me reste je puis coopérer avec vous pour tout arranger, je vous seconderai de mon mieux, c'est sur quoi vous pouvez compter; de votre côté veuillez bien continuer à nous faire part des avis que vous recevrez. Je ne vous le demande pas seulement à mon nom, mais au nom de tout le Consistoire, dont aucun ne partage les sentiments de Baudecourt. Bien loin de là, ils se sont toujours conduits, comme je crois vous l'avoir mandé, avec une modération qui leur fait honneur, et dont M. le comte de Périgord leur tiendra compte s'il en est instruit.

La confiance que vous avez aux bontés de ce seigneur nous en inspire beaucoup à nous-mêmes; c'est pourquoi je vous envoie une lettre ostensible conforme aux idées que vous me suggérez et dont vous ferez l'usage que votre sagesse vous indiquera. J'y parle en général des protestants de Castres, quoique les rebelles n'aient pas encore paru à Massy, et qu'ils paraissent décidés à ne pas y revenir, mais je n'ai pas cru que l'exception de seize personne pût être regardée comme capable de porter préjudice à la généralité; d'ailleurs il y a lieu de croire que la lettre de M. Pieyre produira un bon effet dans l'esprit de plusieurs quand elle sera connue. Je dis quand elle sera connue, parce que je ne pense pas que M. Baudecourt en donne communication, même à ses partisans. M. Lucadou, quoique véritablement mieux intentionné que lui, est un génie étroit et borné que son ignorance a précipité dans le parti de Baudecourt et que son entêtement y retiendra. N'ayant donc rien à espérer de ce côté pour obtenir que la lettre me soit communiquée, j'ai prié M. Job Baudecourt, homme de très bons sens, éloigné en tout du caractère de son cousin, et désapprouvant ses incartades, d'écrire à M. Pieyre son neveu pour le prier de nous envoyer copie de sa lettre, ou à défaut la substance de ce qu'elle contenait. La réponse de M. Pieyre doit être adressée à M. Lucadou de Mottes, homme qui n'a encore avec son cousin rien de commun que le nom. Dès que cette pièce nous sera parvenue, nous nous en servirons pour dessiller les yeux de ceux à qui on l'aura cachée, et vraisemblablement il en résultera un bon effet.

En attendant nous sommes toujours dans les transes, et une phrase de votre lettre ne les diminue pas. Vous me dites que les représentants seront convaincus *par d'autres événements dont on sera témoin et qui vaincront la crédulité la plus obstinée;* cette manière vague de vous exprimer ouvre un champ bien vaste à des imaginations d'au-

tant plus actives qu'elles sont un peu frappées d'épouvante. On a droit surtout d'en être alarmé après la demande que M. le comte de Périgord a fait à notre Consistoire, et de laquelle j'ai dernièrement rendu compte à M. de Saint-Étienne. Serait-ce qu'on voulût frapper quelque coup sur les anciens? S'il en était ainsi et que vous en fussiez instruit, mettez en œuvre toutes vos ressources pour prévenir ce nouveau désagrément. Il est certain que notre Consistoire actuel est composé de gens de paix, aimant le bon ordre et qui ont fait tout ce qu'ils ont pu dans cette circonstance pour que le peuple se soumît sans murmure.

Enfin, monsieur et très cher frère, faites à tous égards ce qui dépendra de vous pour mettre fin à nos alarmes. La plus saine partie de l'Église et la plus nombreuse vous en prie. Si vous ne pouvez pas compter sur la reconnaissance de l'autre, vous pouvez au moins compter sur celle des honnêtes gens, ainsi que sur les sentiments de parfaite estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

SAINT-ANDRÉ.

P. S. — La défense que vous êtes chargé de notifier à l'égard des mariages se borne-t-elle au degré de cousins-germains, ou si elle s'étend encore à d'autres degrés? Il est bon de savoir d'une manière précise à quoi s'en tenir là-dessus. Faites-moi part à l'occasion de ce qui regardera M. Laroque; nous n'avons point encore su qu'on ait fait de descente chez lui.

A M. Denis.

1er mai 1782[1].

Monsieur et très cher frère,

Vous avez reçu comme vous vous y attendiez, avec ma dernière, une lettre ostensible destinée à être mise sous les yeux de M. le comte de Périgord. Si vous l'avez jugée propre à produire un bon effet, vous en aurez vraisemblablement déjà fait usage. Si vous connaissez quelque autre moyen de parvenir au but que nous désirons de remettre la paix dans l'Église et le calme dans les esprits, vous voudrez bien l'employer aussi, selon votre sagesse, et nous faire part de ce en quoi nous pourrons concourir avec vous dans ce louable dessein. Soyez persuadé, monsieur et très cher frère, que pour ce qui me regarde je ferai tout ce qui dépendra de moi pour aller de concert avec vous au bien de la chose; et quoique je persiste dans

1. Papiers Rabaut, III F. Correspondance, 1779-1782, p. 147.

la résolution d'abdiquer au bout de l'année, comme cette résolution n'est point chez moi l'effet de la tiédeur ni du caprice, je serai agréablement flatté si je puis laisser les choses dans un bon état, et si puis me rendre le doux témoignage d'avoir contribué à guérir le mal. Je ne sais si nous devons espérer que le remède soit prompt, mais il semble au ton de votre lettre que nos malheureuses divisions nous ont éloigné du terme[1].

Il serait pourtant bien malheureux que l'étourderie d'un petit nombre de calotins rejaillit sur une foule de gens sages qui ont pris en silence le parti de la soumission et qui ont gémi très amèrement de ne pouvoir pas inspirer aux autres les sentiments dont ils sont eux-mêmes animés. Il serait en particulier bien fâcheux pour le Consistoire, qui s'est conduit très décemment, d'être pris à partie pour des fautes que ses décisions, ses remontrances, son exemple n'ont pas été capables de prévenir. C'est pourtant ce qu'on craint avec assez de vraisemblance, d'après la demande qui a été faite de la liste de nos anciens. Vous, monsieur et très cher frère, qui par vos relations avec M. le comte de Périgord êtes à portée d'avoir des informations plus promptes et meilleures que les nôtres, ne pourriez-vous point travailler à découvrir quel peut avoir été le but du commandant de la province en faisant cette demande? Et si ce but avait quelque chose d'alarmant pour nous, ne pourriez-vous point parer le coup ou du moins en adoucir la rigueur? Quand on est malheureux, on est effrayé de tout, et c'est précisément là notre cas. Cet honnête subdélégué de Nîmes qui vous sert dans les occasions avec un zèle si digne d'un galant homme[2] serait sans doute bien propre à vous seconder, et il ne vous refuserait point apparemment de s'employer. Celui d'ici, homme très doux et porté au bien, a rendu à M. le comte de Périgord un témoignage très avantageux de tous nos anciens en général, et de chacun d'eux en particulier. Il s'y était autorisé par la lettre qu'il avait reçue, dans laquelle on lui demandait des détails sur le degré de considération dont ils jouissent. Ce témoignage ne peut que faire beaucoup de bien; cependant si l'on pouvait ajouter à cela quelque chose de plus efficace, il ne serait pas inutile de le tenter.

On fit avant-hier la descente chez M. Laroque sur le soir. Il était

1. Laroque de son côté, écrivait à P. Rabaut: « Je ne serais pas éloigné de croire que les réclamations tumultueuses de certains particuliers de l'Eglise de Castres sur le déplacement des assemblées ne nuisent à mon rappel. » (Papiers Rabaut III, F. p. 152.)

2. M. d'Alizon.

encore jour; les choses se passèrent assez tranquillement, et quoique il y eût bien quelques personnes du peuple qui suivaient la maréchaussée, le concours n'était pas nombreux, et l'on ne s'aperçut pas que les esprits fussent poussés par d'autres motifs que celui de la curiosité.

J'en étais ici de ma lettre lorsque j'ai reçu la vôtre; elle répond en partie aux réflexions que je vous ai présentées. Je vois avec plaisir dans l'analyse du mémoire que vous avez fait passer à M. le comte de Périgord que vous présentez les objets sous leur vrai point de vue par rapport à ce qui regarde le Consistoire ; je ne doute point que vos observations ne soient bien accueillies et qu'il n'en résulte pour nos anciens une exemption de la peine qu'ils redoutent. Bien plus, il est à désirer que M. de Périgord ait égard à ce que vous lui dites sur la nécessité de bien composer ces corps. Si, comme il y a lieu de le penser, le gouvernement a sur nous des vues de tolérance, il est essentiel qu'il autorise les personnes d'un certain rang à se mettre à la tête de nos affaires. Outre que ces personnes-là, ayant en général reçu une bonne éducation, sont bien plus sages et plus réfléchies que les autres, leur état même, leurs places sont pour les supérieurs des garanties de leur docilité. On ne craint rien quand on n'a rien à perdre, et ce sont des anciens pris de la lie du peuple dans le temps qu'on n'en trouvait point d'autres qui nous ont fait faire souvent des coups de tête qui ont été vus de mauvais œil.

Quant à l'article justificatif de nos brûlots, il est bon que vous l'y ayez inséré; il est sans contredit tourné de la manière la moins défavorable; mais comme vous le sentez fort bien, il n'est pas concluant. L'envoi de ce mémoire ne nous permet pas de douter que M. de Périgord n'ait été instruit de nos dissensions, et c'est là un vrai malheur; nous serions heureux si ne pouvant pas prévenir les troubles intestins, nous pouvions les cacher si bien qu'ils n'éclatassent pas au dehors et ne nous couvrissent pas de honte et d'opprobre. Ce qu'il y a même de plus affligeant, c'est que cette honte ne retombe que sur les gens bien intentionnés, parce qu'ils sont les seuls qui la sentent; tandis que les méchants se sont rendus incapables de rougir. Vos lettres, les événements dont nous avons été témoins devraient faire une forte impression sur ceux qui ont travaillé à nous troubler, mais croyez qu'il en arrivera tout autrement. A la vérité ces gens-là, leur indigne chef surtout, parlent moins, n'intriguent plus, ne cabalent plus, mais ils ne sont rien moins que régénérés. Votre dernière, que j'ai donnée pour la leur communiquer,

achèvera de les réduire au silence, et puisque nous ne pouvons pas les ramener, il faut bien se contenter de les faire taire.

Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. le subdélégué de Nîmes, et toutes les personnes honnêtes de ce pays-ci sont, en effet, bien sensibles aux soins qu'il se donne, de concert avec vous pour nous faire du bien. Dans la situation où se trouvent les Églises réformées de France, c'est une bien grande consolation pour elles que quelques-uns de ses hommes généreux, qui se mettent au-dessus des préjugés, travaillent au bonheur de leurs semblables et ne se croient pas indignes parce qu'ils professent des opinions proscrites.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-ANDRÉ.

A M. Lavernhe, négociant, pour M. Denis, à Nîmes.

19 juin 1782.

Lorsque je reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étais trop embarrassé pour y répondre de suite. J'avais à la fois ma femme [1], ma belle-sœur et deux servantes attaquées de la maladie courante, et je ne trouvais pas avec de l'argent une seule personne dans la ville qui voulût m'aider à les servir. Tout le monde était effrayé au point que la communication d'une maison à l'autre était interrompue et que les parents mêmes les plus proches ne se visitaient pas entre eux. Cependant il s'en faut bien que cette maladie soit aussi grave qu'on l'a cru, elle a été très peu meurtrière ici [2]. Douze malades seulement en sont morts, et très certainement on doit attribuer leur mort aux méprises et à l'ignorance de nos médecins. Depuis qu'on leur a ouvert les yeux sur la méthode routinière qu'ils suivaient, ils ont adopté un autre traitement au moyen duquel le mal n'est ni long ni dangereux. Vous comprendrez par là que c'est mal à propos qu'on vous a fait dire par M. Girard que c'était la suette anglaise, et que c'est peut-être tout aussi mal à propos qu'on a pris ce prétexte pour demander le rapprochement du local de l'assemblée; il est certain qu'il me fut demandé des prières publiques, et que pour la commodité on désirait qu'elles se fissent plus près de la ville que Massy. Je refusai de souscrire à

1. De la femme de Jeanbon, de la date de son mariage, du lieu où il fut célébré, nous ne savons rien, sinon que Jeanbon sera veuf en 1812.

2. Cette maladie, en dépit de l'avis de Jeanbon, paraît bien avoir été la suette anglaise; elle sévit dans tout le royaume, et fit 30,000 victimes dans la généralité de Toulouse (D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*).

la seconde partie de cette demande, parce que, quelle que fût la raison qui nous eût déterminés, il me semblait que l'autorité de M. de Périgord aurait été blessée par notre démarche; mais eussions-nous pu nous assembler dans la ville même, je n'aurais pas encore consenti à faire des prières publiques. Le peuple était si frappé, que des cérémonies inusitées ne m'auraient paru propres qu'à augmenter son effroi, et cela arriva en effet par l'emphase indiscrète des médecins et des chirurgiens et par les précautions peu réfléchies des prêtres. Les uns, dans une très petite ville où ce n'est pas la coutume, se faisaient porter en chaise, et chacun concluait que la ville était pleine de malades et que les suppôts de la Faculté ne pouvaient plus suffire à les visiter. Les autres enterraient à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit, ne sonnant qu'une très petite cloche qu'on n'entendait qu'auprès de l'église. Ils portaient le viatique sans éclat, et l'on disait qu'il mourait vingt personnes par jour, et que la meilleure preuve de cette mortalité était qu'on travaillait à la cacher.

Les choses étant en cet état, je m'opposai formellement à ce qu'il fût rien ajouté de nouveau à la marche ordinaire de notre culte, et je n'eus point de peine à faire sentir la solidité de mes motifs aux membres les plus raisonnables du Consistoire, dont le suffrage entraîna celui de leurs confrères, et il fut unanimement résolu de renoncer à ce projet. Ce n'est donc point de la part du Consistoire qu'on vous a fait parler par M. Girard. Cette assemblée, qui a en vous la plus grande confiance, se serait directement adressée à vous et j'aurais été l'organe de ses volontés. Je ne vois que les auteurs de nos troubles qui aient pu vous intéresser par cette voie détournée. Confondus aujourd'hui, humiliés d'avoir porté le désordre dans l'Église, ils voudraient se rendre nécessaires, et pouvoir se vanter qu'il ont été les réparateurs d'un mal, que leur mutinerie a sans doute aggravé. Mais ce motif doit les rendre suspects et je vous avoue que je les méprise assez pour ne faire aucun cas, même des avantages que nous obtiendrions par leur canal. Cette façon de penser ne m'est pas particulière; elle est, je puis vous l'assurer, celle du Consistoire, celle de tous les protestants honnêtes de cette ville, qui gémissent d'avoir pour compagnons de leur foi des hommes si peu dignes d'en porter les saintes marques. Sans doute, si nous devons aux bontés de M. de Périgord quelque adoucissement à notre sort, nous en jouirons avec reconnaissance. Mais quel que soit l'effet qui résultera de la lettre dont vous m'avez remis la copie, nous vous supplions, monsieur et très cher frère, de ne faire aucune attention à l'avenir aux avis que vous recevrez par toute autre voie que celle

du Consistoire. Outre que le bon ordre l'exige, la juste méfiance que l'on doit avoir pour quelques esprits brouillons qui ont la fureur de se mêler de tout impose de la manière la plus forte la nécessité de se tenir sur ses gardes; leur orgueil empoisonne tout, et soyez bien sûr que s'ils obtenaient la grâce qu'ils vous ont engagé à demander, leurs prétentions s'accroîtraient prodigieusement et seraient peut-être pour l'Église une nouvelle source de dissensions.

Quoi qu'il en soit, nous attendons que vous puissiez nous apprendre quelque nouvelle favorable. M. Laroque en particulier est de la plus grande impatience de savoir que son sort est fixé, et sans doute il a dû vous le témoigner lui-même. Ne négligez pas, je vous prie, de nous faire part de ce qui viendra à votre connaissance, et soyez toujours convaincu de la sincérité des sentiments, etc.

SAINT ANDRÉ[1].

Mélanges

LE CATÉCHISME DE GENÈVE DE J. CALVIN

SON ORIGINE ET LA DATE DE SA COMPOSITION

Jusqu'à nos jours, on n'est pas encore arrivé à déterminer la date précise qui vit paraître le deuxième catéchisme de Calvin, connu sous le nom de Catéchisme de Genève. Amédée Roget et Kampschulte se bornent à dire qu'il fut rédigé par Calvin lors de son retour de Strasbourg à Genève. Par les prolégomènes du tome VI des *Opera Calvini*, nous apprenons que l'année qui vit paraître ce catéchisme est incertaine. Toutefois les éditeurs du *Corpus* le rattachent à l'année 1542, car nous lisons dans les *Annales Calviniani* (*Op. Calv.*, tom. XXI) : « Dans le courant de l'année 1542 ont encore paru les publications suivantes, dont la date ne peut pas être précisée : 1° Le catéchisme en français. »

Quant à M. Herminjard, il ne se prononce pas d'une manière définitive. D'une part, il conclut d'une lettre de Calvin,

1. Papiers Rabaut, III F, p. 148.

écrite vers la fin de janvier 1542, qu'à cette époque le réformateur avait rédigé son catéchisme. D'autre part, s'appuyant sur une lettre écrite le 16 mars 1542 par Math. Cordier à Calvin, M. Herminjard pense qu'à cette époque le catéchisme n'avait pas encore été imprimé, mais allait bientôt paraître[1]. Ne pourrait-on pas accorder les deux passages de ces lettres avec ce que Calvin lui-même dit, dans ses *Adieux aux ministres*, 28 avril 1564, savoir que son catéchisme, rédigé *à la hâte*, fut imprimé dès sa rédaction : « En l'écrivant on venoit quérir les morceaux de papier larges comme la main et les portoit on à l'imprimerie »?

Essayons de préciser cette date encore incertaine de l'œuvre de Calvin.

Colladon, dans sa vie de Calvin, nous apprend que le réformateur fit son second catéchisme, appelé le Catéchisme de Genève, à son retour de Strasbourg; or Calvin arriva à Genève le 13 septembre 1541 : « Il fit aussi *en peu de jours* le catéchisme, tel que nous l'avons maintenant, non pas qu'il y ait rien de changé du premier quant à la doctrine, mais la réduisant en bonne méthode par demandes et réponses, pour être plus aisée aux enfants, au lieu qu'en l'autre les choses étaient traitées par sommaires et briefs chapitres. » (Vie de Calvin, *Op. Calv.*, t. XXI, p. 64.) Théodore de Bèze, dans sa vie de Calvin, affirme le même fait.

Calvin lui-même, dans son discours d'adieu qu'il adressa aux ministres le vendredi 28 avril 1564, et qui a été recueilli par Pinaut, s'exprime ainsi : « A mon retour de Strasbourg, « je fis le catéchisme à la hâte, car je ne voulus jamais accep- « ter le ministère, qu'ils ne m'eussent juré ces deux points : « assavoir de tenir le catéchisme et la discipline, et en l'écri- « vant on venoit quérir les morceaux de papier larges « comme la main et les portoit on à l'imprimerie. Combien « que M. Pierre Viret fust en cette ville, pensez-vous que je « lui en montrasse jamais rien. Je n'eus jamais le loisir et « avois bien pensé quelquefois d'y mettre la main, si j'eusse « eu le loisir. »

1. Voy. *Corresp. des Réformateurs*, t. VII.

Nous avons, de plus, une lettre de Calvin qu'il faut dater de la fin de janvier 1542; nous acceptons cette date donnée par les *Op. Calv.* et par M. Herminjard. Dans cette lettre, écrite quelques jours après le 17 janvier 1542, le réformateur fait connaître à un de ses amis ce qui s'est passé à Genève depuis son retour de Strasbourg. Après lui avoir raconté comment furent rédigées les Ordonnances, acceptées le 20 novembre 1541, et comment il obtint que des prières spéciales fussent faites à cause de la peste qui sévissait en Allemagne, ce qui est confirmé par les registres du conseil à la date du 11 novembre 1541, Calvin en arrive au catéchisme : « *Tandem veni ad catechismum in quo scribendo Dominum mihi adfuisse confido.* Enfin j'en vins au catéchisme, et j'ai l'assurance qu'en l'écrivant j'ai eu l'aide du Seigneur. » Calvin se plaint ensuite de ses collègues et termine en signalant ce qui avait été décidé dans la séance du 17 janvier 1542.

Ne peut-on pas conclure de cette lettre que le 17 janvier 1542 le catéchisme était rédigé et par suite imprimé, puisque Calvin nous dit « qu'en l'écrivant on venoit quérir les morceaux de papier larges comme la main et les portoit on à l'imprimerie » (*Adieux aux ministres,* 1564). D'après cette même lettre, Calvin fit son catéchisme à l'époque où il rédigea ses Ordonnances, ce qui est confirmé tout d'abord par les *Adieux,* puis par Colladon et Théodore de Bèze dans leur vie de Calvin.

De plus, la manière dont ces Ordonnances, admises le 20 novembre 1541, parlent de ce catéchisme, semble indiquer qu'il n'était pas encore rédigé et par suite imprimé. « Quand « un enfant sera suffisamment instruit pour se passer du ca- « téchisme, qu'il récite solennellement la somme de ce *qui y* « *sera contenu.* » Ne peut-on pas inférer qu'à cette époque Calvin avait l'intention de faire un nouveau catéchisme, mais ne l'avait pas encore écrit?

Dès que les Ordonnances furent votées (20 nov. 1541), on les appliqua. Voici la décision prise les jeudi 24 et vendredi 25 novembre 1541 par le Conseil pour réaliser ce qui était dit dans les Ordonnances touchant le catéchisme : « Ordonnances « sur la religion — Lesquelles par petit, grand et général

« Conseil ont été passées, sur quoi résolu que les prédicans « de ce en soient avertis et que *dimanche l'on suive à lire et* « *faire répondre les enfants du catéchisme.* — Jeudi 24 nov. 1541. » Le lendemain, nous lisons : « Les S^rs^ prédicans — Iceux « ayant ouï, résolu que tant à eux qu'aux députés du Consis- « toire l'on doive communiquer le double des ordonnances « passées par petit, grand et général Conseil, sur l'ordre de « la religion chrétienne et que l'on doive dresser sûrement, « lesquels devront jurer d'observer : *aussi leur a été com-* « *mandé de former le catéchisme pour instruire les enfants.* »

C'est à ce moment, croyons-nous, que Calvin sentit la nécessité de faire *à la hâte, en peu de jours*, son nouveau catéchisme, car il ne voulait pas qu'on fît apprendre l'ancien. On sait, en effet, que dès son arrivée à Genève, il avait fait un premier catéchisme, sans doute rédigé vers la fin de 1536, certainement imprimé en 1537. Il parut aussi en latin en 1538. La préface de l'édition latine du deuxième catéchisme de Calvin nous apprend que le réformateur ne voulait pas qu'on réimprimât son premier catéchisme, parce qu'il lui préférait le second : « *Nam quum ante annos septem edita a me esset* « *brevis religionis summa sub catechismi nomine, verebar nisi* « *hoc in medium prolato anteverterem, ne illa quod nolebam* « *rursum excuderetur. Bono igitur publico si vellem consul-* « *tum, curare me oportuit ut, hic quem ego præferebam, lo-* « *cum occuparet.* » (*Calvinus Fidelibus Christi ministris, qui per Frisiam orientalem puram evangelii doctrinam annunciant.* Genevæ, 4 cal. D. 1545. Préface de l'édit. latine du catéch. de 1545. *Op. Calv.* tom. VI.) — « Comme j'avais moi-même édité, « il y a sept ans, une briève somme de la religion, sous le « nom de catéchisme, je craignais que, si je ne me hâtais « de livrer au public ce nouveau catéchisme, cette somme « ne fût réimprimée, ce que je ne voulais point. Désirant « vivement que cela servît au bien public, j'ai dû veiller à ce « que parût ce nouveau catéchisme que je préférais. »

C'est donc dans la semaine du 20 au 27 novembre 1541 que Calvin dut faire son deuxième catéchisme, appelé le Catéchisme de Genève. Cette date nous place dans les circonstances données par les documents que nous avons cités.

1° A cette date, le catéchisme fut rédigé avant le 17 janvier 1542, et même avant le départ de Calvin pour Neufchâtel (7 décembre 1541), ce qu'exige la lettre de Calvin de la fin de janvier 1542.

2° A cette date, le catéchisme parut vers la même époque où furent rédigées les Ordonnances de 1541, et où furent faites les prières spéciales pour Strasbourg, Bâle, etc., qui avaient à souffrir de la peste ; ce qu'exigent d'une part la même lettre de Calvin (fin janvier 1542), de l'autre les *Adieux* de Calvin aux ministres et les vies de Calvin par Colladon et Th. de Bèze.

3° Les circonstances au milieu desquelles nous place cette date (20 à 27 nov. 1541) nous expliquent l'étrange narration de Calvin relativement à la rédaction de ce catéchisme (Voir *Adieux*). Ce que nous en rapporte Colladon serait aussi fort exact : « A son retour de Strasbourg Calvin fit aussi *en peu de jours* le catéchisme ».

4° A cette date (20 à 27 nov. 1541), Viret était à Genève, comme Calvin le rappelle dans ses *Adieux*.

5° Ayant rédigé ce catéchisme si rapidement, et n'en étant pas mécontent, Calvin a pu écrire ce que nous lisons dans sa lettre de janv. 1542. « *Tandem veni ad catechismum, in quo* « *scribendo Dominum mihi adfuisse confido*. J'en vins enfin « au cathéchisme, et j'ai l'assurance qu'en l'écrivant j'ai eu « l'aide du Seigneur. »

Reste la lettre de Math. Cordier datée du 16 mars 1542 : « *Fac, oro, ut primo tempore ad nos mittatur quidquid jam* « *impressum erit de libello tuo de christianæ religionis ele-* « *mentis*. Veuille faire en sorte qu'à la première occasion il « nous soit envoyé ce qui aura été déjà imprimé de ton livret « sur les éléments de la religion chrétienne. » M. Herminjard croit qu'à cette époque le catéchisme rédigé par Calvin avant le 17 janvier 1542 n'était pas encore imprimé et publié. Nous croyons devoir écarter cette interprétation, parce que Calvin déclare lui-même qu'à peine rédigé son catéchisme fut imprimé. Que signifient alors les paroles de Math. Cordier ? Comment les expliquer ? Il s'agit, selon nous, d'un nouveau tirage du catéchisme. Pour appuyer cette hypothèse, nous

rappellerons que le même fait s'était passé pour le premier catéchisme de 1537. « Touchant la confession de notre foi, « arrêté qu'on prenne ce que Wigan en aura fait imprimer, « et qu'on lui en fasse encore imprimer d'autres, et qu'on les « lui paye, et qu'on les livre aux dizainiers pour les livrer à « ceux de leurs dizaines, afin que quand on le visitera, le « peuple soit mieux informé; il en a déjà livré 1500. » (*Reg. du Conseil*, 27 avril 1537.)

Ainsi interprétées, les paroles de Math. Cordier pourraient s'accorder avec la date du 20 au 27 novembre 1541, que fournissent, si nous ne nous trompons, tous les documents contemporains.

Émile Gautier.

BIBLIOGRAPHIE

Stengel. *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken* (Catalogue chronologique des grammaires françaises, depuis l'année 1400 environ, jusqu'en 1799, par E. Stengel). Oppeln, lib. Franck, 1890, 151 pages in-8°.

M. Stengel, professeur de philologie romane à l'Université de Marbourg, avait présenté, le 1er octobre 1888, au Congrès de philologie des langues modernes, réuni à Dresde, le plan d'un catalogue de toutes les grammaires françaises. Il demandait à ses collègues de l'aider dans cette œuvre, en faisant le dépouillement de toutes les bibliothèques à leur portée. Sa demande fut accueillie avec empressement; et un grand nombre de membres du corps enseignant firent pour lui le dépouillement de plus de quatre-vingts bibliothèques en Allemagne, et de quelques bibliothèques des pays voisins, Pays-Bas, Suisse, Angleterre, Italie; en tout cent vingt-deux bibliothèques, toutes situées à l'étranger, à la seule exception de la bibliothèque de la ville de Tours.

Il est clair que ce sont les bibliothèques françaises qui doivent contenir le plus de grammaires françaises. Beaucoup de trouvailles, en conséquence, sont encore à faire. On se demande aussi pourquoi M. Stengel n'a pas demandé à ses collaborateurs de l'aider à

dresser en même temps le catalogue des Dictionnaires français : c'eût été le complément naturel de son œuvre.

Tel qu'il est, le catalogue de M. Stengel contient 625 numéros. Le titre de chaque ouvrage est suivi de l'indication de toutes les éditions qu'on en connaît, et de toutes les bibliothèques où l'on a rencontré chacune de ces éditions. A la fin du petit volume se trouvent trois tables alphabétiques : des auteurs, — des ouvrages, — et des villes où ceux-ci ont été publiés.

Cette liste de vieilles grammaires n'est point étrangère à l'histoire du protestantisme français. En effet, parmi ces grammairiens oubliés, on rencontre quelques protestants, réfugiés en Allemagne, qui ont trouvé dans l'enseignement de la langue française le moyen de gagner leur vie.

On se rendra compte des services que peut rendre le catalogue de M. Stengel, en comparant les renseignements qu'il donne sur les ouvrages de François Roux, † 1750, avec ceux que M. le pasteur Eugène Arnaud a recueillis dans sa *Bibliographie huguenote du Dauphiné* (Grenoble, 1894). M. Stengel énumère six ouvrages de François Roux :

1° *Novum lumen linguæ gallicæ, ex optimis gentis illius scriptoribus accensum.* Iéna, 1711, in-12.

2° *Dialogues familiers et autres, contenant quelques difficultez de grammaire.* Iéna, 1712, in-12.

3° *Essay d'observations nouvelles sur la langue Françoise.* Francfort, 1716, in-8°. — Autres éditions : Iéna, 1734; Francfort, 1736.

4° *Grammaire ducale, oder gründliche Anweisung zur französischen Sprache.* Iéna, 1720, in-8°. — Autres éditions : Iéna, 1734; *ib.*, 1740; *ib.*, 1746; *ib.*, 1760; *ib.*, 1765; *ib.*, 1782 : ces deux dernières éditions ont été publiées par Henri-Frédéric Roux. Un abrégé de cette grammaire fut publié à Iéna en 1739, et réédité en 1760.

5° *Nouveau Dictionnaire françois-allemand et allemand-françois.* Iéna, 1744, in-8°. — Autres éditions : Halle, 1760, 1764, 1767, 1780, 1789. — M. Arnaud indique encore deux autres éditions : 1796 et 1809.

6° *Kurze Abhandlung der Zweideutigkeiten, welche in der französischen Sprache sich ereicgnen kænnen.* Iéna, 1748, in-8°.

M. Arnaud (page 82) ne cite que les trois derniers de ces ouvrages, et n'indique pour la grammaire que l'édition de 1782. En revanche, il cite un opuscule qui est resté inconnu à M. Stengel : *Dissertation sur l'usage de la langue françoise en Allemagne.* Iéna, 1715, in-4°.

Eugène Ritter.

CORRESPONDANCE

Un nouveau moule à méreaux. — Un moule d'une des variétés de méreaux de l'Église réformée de Lezay (Deux-Sèvres) vient d'être retrouvé. Il figure dans la collection numismatique de M. Gillard, négociant à Loubillé (Deux-Sèvres).

C'est une pièce en calcaire jurassique assez grossier, d'une exécution médiocrement artistique, longue de 8 centimètres, large de 5 et demi, et ayant, les deux valves réunies, une épaisseur totale de 5 centimètres. Le cône servant à l'introduction de la matière fondue s'ouvre sur le plus long côté. Les deux parties étaient maintenues en contact par deux chevilles en bois, de moins de 1 centimètre de diamètre, traversant le moule de part en part, l'une à droite, l'autre à gauche de l'excavation circulaire destinée à donner sa figure au méreau. Le repérage s'établissait soit à l'aide d'une petite entaille en forme de croix coupant obliquement le joint des valves, soit surtout par le chevillage.

A côté de l'excavation gravée en creux pour le coulage des jetons on aperçoit le trait à demi effacé d'une autre circonférence, au centre de laquelle le compas a laissé l'empreinte de sa pointe. On surprend ici le procédé employé pour ébaucher l'esquisse de la matrice du méreau. L'auteur du moule a abandonné cette esquisse, sans doute parce que l'emplacement lui avait paru moins bien choisi que celui auquel il s'est définitivement arrêté.

Le jeton qui sortit de ce moule est parfaitement connu. C'est le nº 25 du catalogue de M. Frossard, et le nº 19 de nos *Méreaux des Églises réformées de France*. On le trouve dans la plupart des collections. Il a été figuré par M. Lièvre, Benjamin Fillon, de Clervaux et par nous. Il porte la légende :

EGLISE DE LEZAY. — PRIEZ DIEV.

M. Gillard l'a trouvé au hameau du Noyer, dépendant de la commune de Lezay, chez M. Moreau, descendant d'un ancien du Consistoire. Il avait été longtemps abandonné sur le mur d'une cour.

La perte de ce moule doit remonter à une époque assez lointaine, puisqu'il existe un second méreau de Lezay que la forme plus moderne des caractères gravés permet d'attribuer à une époque postérieure.

La trouvaille de M. Gillard porte à cinq le nombre des moules à méreaux qui ont été retrouvés. Les autres sont ceux de :

1° *Saint-Sauvant* (Vienne), moule en pierre calcaire, appartenant au musée de la ville de Poitiers ;

2° *La Tremblade* (Charente-Inférieure), moule en cuivre, appartenant au Consistoire de cette localité;

3° *La Brousse* (commune de Chey, Deux-Sèvres), moule en ardoise, déposé à la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français;

4° *Vançais* (Deux-Sèvres), moule en pierre calcaire, du cabinet de M. le pasteur Th. Maillard, de Pamproux.

H. Gelin.

La mélodie de l'hymne national hollandais. — M. J. W. Enschédé, parent de notre collaborateur A. J. Enschédé, a été amené à faire des recherches sur l'origine de cet hymne. Il a déjà découvert que la mélodie que l'on propage n'est pas la mélodie originale, puisqu'il en a rencontré une plus ancienne, de 1607. Mais il se demande si cette dernière est la mélodie primitive. Voici en quoi cette recherche nous intéresse : cette mélodie est d'origine française. Les éditions du *Geusenliedboeck* (livre de cantique des Gueux, la plus ancienne est de 1582) disent que c'est *la mélodie de Chartres*, mais ne la donnent pas. Pourtant l'indication « Chartres » suffit pour nous apprendre que c'est la chanson *O folle entreprise*, qui se trouve dans le *Recueil de plusieurs belles chansons spirituelles*, par *Cristofle de Bourdeaux*, p. 61 : « Autre chanson de la ville de Chartres assiégée par le prince de Condé, sur un chant nouveau » (Leroux de Lincy, *Chants historiques français*, II, 607). Ce chansonnier est malheureusement sans musique; on ne peut donc connaître la mélodie originale de 1568....

Nous avons soumis cette question à notre collègue M. O. Douen, que ses recherches sur le psautier ont plus particulièrement familiarisé avec tout ce qui touche aux chants d'autrefois. Il nous répond que le seul moyen de se renseigner serait d'adresser une copie de l'air ou des airs controversés au bibliothécaire du Conservatoire de musique à Paris (rue Bergère), en le priant d'en faire rechercher l'origine. Il faut aussi s'adresser à la bibliothèque royale de Bruxelles, qui a acheté 300,000 francs la collection Fétis. — Enfin, notre collaborateur E. Picot vient de commencer dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (15 avril 1894, p. 143) une série d'articles sur les *Chants historiques français du XVIe siècle*, qui complètent précisément Leroux de Lincy, et apporteront peut-être le renseigne-

ment demandé. Il va sans dire que si un de nos lecteurs en sait davantage, notre correspondant en sera très reconnaissant.

Inscriptions huguenotes à Clairac et aux Baux. — J'ai vu chez mon gendre W. Delpech, à Clairac (ou plutôt à *Roches*, propriété voisine, où l'on a trouvé des boulets datant du siège de Clairac par Louis XIII), une plaque de cheminée de grande dimension; au milieu un écusson portant un lion surmonté d'une couronne et supporté par deux lions; au-dessus de l'écusson le mot *Hollandia*, que je n'ai pu m'expliquer, et la date de 1585; au-dessous, en deux lignes: *Vigilate, Deo confidente.* Le lion est une pièce héraldique trop commune pour que j'aie pu déterminer le nom de la famille.

Une maison près de Clairac, nommée *les Douats*, appartenait, lors du siège de Clairac, à la famille *Lafargue*, non citée dans la *France protestante* et représentée par un pasteur et un consul de la ville qui fut pendu. La maison, qui porte le style de la renaissance, fut rasée à la hauteur du premier étage, et sur la porte sculptée, les Lafargue firent graver ces mots : *En attendant des temps meilleurs*, espérance qui ne s'est pas réalisée. La liberté de conscience a lui sur le monde, les persécutions ont cessé, mais les Lafargue ont disparu et leur vieille demeure est restée mutilée, habitation actuelle d'un fermier.

Une vieille maison de la ville des *Baux*, actuellement en ruines, porte la devise *Post Tenebras lux*. C'est une maison renaissance, mais il ne s'y rattache aucune tradition locale. Le vieux temple protestant est situé plus loin, au haut de la ville; il n'en reste que les murs.

Veuillez, etc.

OBERKAMPFF.

Réponse de M. G. Fagniez. — En me remerciant de l'article que j'ai consacré plus haut (p. 329-333) au *Père Joseph et Richelieu* de M. G. Fagniez, ce dernier m'écrit : « Je regrette seulement que vous « m'y prêtiez des idées qui ne sont pas du tout les miennes. Je déplore « notamment la centralisation monarchique et je me borne à dé- « clarer que c'était à la noblesse et au tiers-état à empêcher la « royauté de la faire, non à la royauté à s'arrêter dans cette voie en « se désarmant bénévolement elle-même. Je me félicite que la France « soit restée catholique, mais je n'ai nulle part ni dissimulé, ni « innocenté les procédés de corruption et d'intimidation employés « dans l'œuvre des conversions. J'ai fait usage des procès-verbaux

« des assemblées du clergé et je les ai cités, etc., etc. Je ne vous « en suis pas moins reconnaissant de votre sincérité... »

Je ne veux pas ouvrir un débat sur ces lignes, mais M. F. me permettra de lui demander comment Richelieu et le père Joseph auraient accueilli les efforts de la noblesse et du tiers-état, pour combattre la centralisation monarchique. Son livre n'est-il pas l'histoire de leur opposition intransigeante à toute velléité de limitation du pouvoir dont ils étaient les vrais détenteurs? M. F. les innocente d'ailleurs d'avance par cette phrase : « Ce n'était pas à la royauté « (lisez Richelieu, etc.) à s'arrêter dans cette voie en se dé- « sarmant elle-même. » — Or c'est précisément cette logique de l'égoïsme intéressé qu'on doit reprocher aux conseillers et inspirateurs de la royauté. Ils ne se sont préoccupés que de profiter de leur situation et du prestige qui s'attachait à leur caractère religieux pour courber toute résistance, même celle autorisée par des contrats « irrévocables », et asseoir sur les ruines de ces libertés, pourtant très réduites déjà, la domination exclusive de leurs ambitions cléricales. On m'accordera qu'il y a une différence appréciable entre la constatation de ces faits accompagnée des réserves qu'ils comportent et le cliché qui les représente comme ayant eu pour but et pour résultat la prospérité et la grandeur nationales. — M. F. se félicite que la France soit restée catholique. C'est assurément son droit. Mais quand son livre nous montre pourquoi et à quel prix elle l'est restée, on peut, tout aussi légitimement, ne pas s'associer à ces félicitations. — Enfin M. F. affirme qu'il n'a « ni dissimulé, ni innocenté les procédés de corruption et d'intimidation employés dans l'œuvre de conversion ». Qu'on relise les citations que j'ai transcrites p. 331 et 332 et que j'aurais pu multiplier, et l'on reconnaîtra que si M. F. ne dissimule pas absolument ces procédés, il les justifie implicitement par l'idée très injuste qu'il donne du protestantisme et par la glorification de leurs résultats. C'est toujours le principe bien connu : « La fin justifie les moyens. » Je ne suis, du reste, pas le seul qui ait été frappé par cette manière d'écrire l'histoire. Qu'on me permette de renvoyer mes lecteurs à la *Revue critique* du 18 juin (p. 448 à 500), où M. R. Reuss a consacré au même ouvrage un maître article extrêmement documenté. Ils y verront que je n'ai relevé que la moindre partie des objections provoquées par cette « béatification au moins prématurée » du père Joseph.

N. W.

FRANCE PROTESTANTE

CONTINUATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Le Comité de la *France protestante* s'est réuni à la Bibliothèque de la Société le 21 juin 1894, à 4 heures et demie.

Assistaient à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Alf. André, D. Benoit, S. Berger, H. Dannreuther, O. Douen, P. de Félice, A. Lods, G. Raynaud, E. Strœhlin et N. Weiss. — Plusieurs membres empêchés de se rendre à cette convocation s'étaient excusés, entre autres le secrétaire, M. Ch. Read, que M. Weiss remplace provisoirement.

Après avoir exposé quelques-unes des raisons qui ont retardé cette séance, M. le président donne communication d'une longue lettre de M. A. Bernus, dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt et l'insertion au *Bulletin* aussitôt votée. — Il est décidé que la *table onomastique du Bulletin*, lettre G, sera mise à la disposition de M. Bernus pendant les vacances de la Bibliothèque, et chacun est prié de se préoccuper du dépouillement des recueils de province que le rédacteur réclame.

Quant au côté financier d'une œuvre nécessairement dispendieuse, l'état avancé des travaux préparatoires ne réclame-t-il pas un concours plus effectif de la part de nos coreligionnaires ? C'est l'avis unanime du Comité qui leur adressera un appel dès la rentrée. Indépendamment des dépenses déjà engagées, M. Bernus, dans une lettre antérieure, avait exprimé le désir fort légitime, de voir constituer un fonds spécial destiné à faire faire des copies. Celles-ci absorbent, en effet, comme on le verra plus loin une partie considérable du temps qui serait plus utilement employé par des recherches ou par la rédaction.

RAPPORT SUR L'ETAT DES TRAVAUX POUR LA CONTINUATION DE LA FRANCE PROTESTANTE

Mai 1894

Essayant de rendre compte de ce qui a été fait jusqu'à ce moment pour la continuation de la nouvelle édition de la *France protestante*, que la mort du si regretté M. Bordier a laissée interrompue après l'article *Gasparin*, qui termine le sixième volume, je commence par exprimer ma reconnaissance aux collaborateurs qui ont bien voulu me faire parvenir des communications :

I. Collaborateurs.

J'ai mentionné précédemment les envois de 27 correspondants (Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 565 et 668); dès lors j'ai reçu des notes, des renseignements, quelquefois même des notices développées des personnes suivantes :

XXVIII. — M. le professeur Sam. Berger, à Paris : Notes sur divers protestants d'Alsace.

XXIX. — M. Henri Bernus, étudiant, à Lausanne : Relevé sur fiches, de A à Z, des noms des réfugiés figurant dans le registre des baptêmes et dans celui des mariages de l'Église française de Bâle. — Le registre mortuaire avait déjà été relevé antérieurement.

XXX. — M. le pasteur Bianquis, à Rouen : Notes sur la famille *de Gignoux*.

XXXI. — M. Isidore Boiffils-de-Massanne, à Sumène : Notice sur le pasteur Jean *Gérard*, de Puylaurens, mort en 1660, et ses descendants.

XXXII. — M. D. Bourchenin, à Sauveterre : Notes sur 14 noms nouveaux et 7 corrections aux volumes antérieurs (A-G).

XXXIII. — M. D. Charruaud, ancien pasteur, à Paris : *Gibaud*, dit *Rivière*, pasteur à Saint-Maixent, et ses fils.

XXXIV. — M. Ernest Chavannes, à Lausanne : Relevé sur fiches, de A à Z, des volumineuses listes des réfugiés dans le pays de Vaud, dressées en 1693 et 1698 par Henri Bertrand; des noms de réfugiés mentionnés dans les Manuaux du conseil de Lausanne de 1538 à 1727; et dans les registres des délibérations de la compagnie des réfugiés à Lausanne de 1688 à 1703. En outre, de nombreuses notes et extraits divers.

XXXV. — M. Aug. Chenot, à Alger : Guill. *Gastard*, pasteur à Valentigney; *Goguel*, 4 personnes de cette famille.

XXXVI. — M. O. Cuvier, à Nancy : *Etienne; Desforges*, sieur de Germinon; *Galtrin*, pasteur; *de La Bassecourt*, pasteur; *Grandchamp* et *Addée*, sieur de Grandchamp. En outre, nombreuses notes sur des familles messines et lorraines, sur des officiers, pasteurs, réfugiés et martyrs (lettre G).

XXXVII. — M. Dannreuther, pasteur à Bar-le-Duc : *Des Guiots*, *Du Houx*, *Gommeret*, *Girard-des-Bergeries*, *Guénard*, *Lescaille*, *de Marolles*.

XXXVIII. — Feu M. Dardier, pasteur à Nîmes : Divers renseignements extraits des papiers Court.

XXXIX. — M. Dugrenier, à Voisey (Haute-Marne) : *De Gillier; Gauthier;* et promesse de nouvelles notes sur les familles d'Is-sur-Tille.

XL. — M. P. Falgairolles, à Vauvert : Famille de *Gaude* et de *Génas.*

XLI. — Mme Goffart, à Paris : Notes sur les *Gaultier*, de Caen.

XLII. — M. W. de Grave, à Londres : Note sur Anne *Gautier*, de Gien.

XLIII. — M. H. Guyot, à Groningue : Famille *Bousquet.*

XLIV. — M. Jaccard, pasteur à Zurich : Relevé de tous les noms de réfugiés assistés à Zurich, des galériens qui y furent recueillis, des étudiants français qui y ont étudié, des proposants et candidats français qui y ont reçu l'imposition des mains; notices biographiques des ministres réfugiés à Zurich. Relevé des réfugiés assistés à leur passage Schaffhouse en 1687.

XLV. — Leide, Bibliothèque wallonne : Relevé des réfugiés aux Pays-Bas dont les noms se trouvent dans la collection des fiches à cette bibliothèque (Lettre G). En 139 pages in-folio.

XLVI. — M. R. N. L. Mirandolle, à Rotterdam : Relevé des réfugiés aux Pays-Bas dont les noms se trouvent dans sa collection de fiches (Lettre G). En 203 pages in-folio.

XLVII. — M. Monvert, professeur à Neuchâtel : *Gaudot*, Jean, de Besançon.

XLVIII. — M. Oberkampff, à Alais : Famille *Lecointe.*

XLIX. — M. Frank Puaux, à Paris : Notes sur 11 protestants de la lettre G, extraites de la correspondance de Hollande, aux Affaires étrangères, à Paris. — Notes bibliographiques, etc.

L. — M. Ch. Pradel, à Puy-Laurens : Dav. *Gignoux;* famille *Gimat; Gissot; Givaudan; Gommarc; Goudon; Gounon; De Gourdon; Grasset; Guérin; Guilhemat; Guy; Hugonin; Hurtaud; Imbert.*

LI. — M. de Richemond, à La Rochelle : Communication d'un volumineux recueil de notes, extraits et travaux divers.

LII. — M. Ch. Schmidt, professeur à Strasbourg : Notes complémentaires ou rectificatives à 6 articles de Haag (lettre G). En outre le savant et infatigable historien a bien voulu me remettre la description bibliographique d'un bon nombre d'ouvrages protestants du

XVIe siècle en langue française, relevée par lui en vue d'une Bibliographie qu'il projetait; c'est avec une joyeuse reconnaissance que j'ai accepté ce précieux dépôt, pour en faire profiter le public par le moyen de la *France protestante*, en attendant mieux. Je continue en outre la Bibliographie de M. Schmidt à l'occasion.

LIII. — Le révérend Père SOMMERVOGEL, à Louvain : Notes et rectifications diverses.

LIV. — M. TEISSIER, à Nîmes : *De Gasques*, *Gaussorgues*, *Gaultier* et *Gautier*, *Gavanon*, *Gazagne*, *Gazan*, *Ginouvier*, *Gleize*, *Gouin*, *Goulard*, *Gounon*, *Goutès*, *Gouze*, *Graignon*, *Grail*, *Graveau*, *Graverol*, *Graves*, *Greffeuille*, *Grenezac*, *Gresse*, *Grizot*, *Guérin*, *Guibal*, *Guichard*, *Guichet*, *Guilhaumenc*, *Guion* et *Guyon*, *Guiot* et *Guyot*, *Guiraud*, *Guisard*, *Guitard*.

LV. — Mme TRIGANT-GENESTE, par l'entremise de M. *Dardier* : *Gast*, médecin et prédicant du désert.

LVI. — M. X., par l'entremise de M. VIELLE : Famille *Garrisson*.

LVII. — M. J. VIELLE, à Montauban : Notes bibliographiques sur des ouvrages inconnus à la *France protestante*, de *Claude*, *Blachon*, S. *Lombard*, Ph. *Codurc*, *Pérol*, *Ysarn*, P. *De Pommiers*. M. *Roman*, J. *Constant*, J. *Moze*, etc.

Je relève comme tout particulièrement précieuses les volumineuses communications marquées ci-dessus sous les n°s 29, 34, 44, 45, 46, 52, et 54, fruit de longs et patients travaux, et accomplis avec une grande exactitude. — Si peut-être il m'est arrivé, dans cette énumération, d'avoir oublié l'un ou l'autre de mes correspondants, j'espère que ceux qui en seraient les victimes voudront bien excuser un oubli involontaire d'enregistrement, en dépit duquel leurs envois n'en auront pas moins pris leur place alphabétique dans mes cartons; ceux-ci en ressortiront à leur tour de rôle, et toujours avec l'indication du correspondant complaisant.

Je voudrais profiter de cette occasion pour faire parvenir à mes collaborateurs anciens, avec mes vifs remerciements, et aux nouveaux, que j'espère, les vœux suivants :

1° De m'accorder leur pardon si, au travers du dérangement causé par mon transfert de Bâle à Lausanne et des occupations absorbantes nécessitées par mon entrée dans une nouvelle carrière, celle de l'enseignement théologique, j'ai dû, ces dernières années, renoncer plus d'une fois, et toujours à contre-cœur, à entretenir avec eux une correspondance directe; je compte bien la reprendre dans la mesure de mes forces.

2° Dans leurs communications ultérieures, que j'appelle de tous mes vœux, je les prie de consacrer un feuillet spécial (ou plusieurs, s'il y a lieu) à chaque notice, au lieu de mettre plusieurs noms sur la même page; de n'écrire que d'un côté du feuillet, laissant le verso en blanc; d'user d'une écriture pas trop fine et spécialement nette pour les noms propres et les dates; d'espacer quelque peu les lignes et de laisser une bonne marge, du moins pour les notices d'une certaine étendue; enfin de ne souligner que les noms de famille, et seulement de familles protestantes.

3° Je souhaiterais en outre qu'ils ne se bornassent pas aux communications, si précieuses du reste, tirées de documents inédits. J'aurais grand besoin que, dans les principaux centres protestants, quelques collaborateurs de bonne volonté, bien au fait de l'histoire locale et de sa littérature, souvent considérable, prissent à tâche d'extraire méthodiquement les renseignements généalogiques, biographiques, bibliographiques, qu'elle renferme sur des familles ou des individualités protestantes, fussent-elles en apparence d'importance secondaire. Il s'agit des histoires locales, régionales et provinciales, des biographies, des recueils de correspondances et de documents, et tout spécialement des mémoires et publications des académies et sociétés régionales.

Je n'ai que trop partiellement à ma portée ces sources imprimées; et les eussé-je toutes, j'en serais débordé. Je sens cependant avec angoisse quelles regrettables erreurs et lacunes mon travail présentera nécessairement, s'il n'est pas enrichi de tous les renseignements de détail, abondants et précis, que beaucoup des publications dont je parle renferment. Celui qui voudrait par exemple parcourir, en vue de la *France protestante*, la collection des *Archives historiques du Poitou*, ou celles *de la Saintonge et de l'Aunis*, ou les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, ou le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, ou les *Memoires de l'Académie de Montpellier* (je n'énumère pas, je cite des exemples pris un peu au hasard), serait assuré de rendre à l'œuvre commune un service signalé et indispensable.

Que l'on ne craigne pas, en général, que les envois qui me seraient faits fassent double emploi : recevant des communications de divers côtés sur un même personnage, dont souvent je me suis personnellement occupé, il ne m'est pas encore arrivé d'en recevoir qui fussent superflues et n'apportassent pas leur contingent très utile, toutes les fois du moins que les faits, les noms, les dates, les indications

de sources, les renvois, la bibliographie, étaient donnés avec précision. Le champ qui nous occupe est si vaste qu'il est impossible à un seul de fournir sur chaque nom la monographie désirable, répondant réellement aux exigences de la science historique.

C'est un vigoureux appel à l'aide que je voudrais faire retentir, afin d'éviter dans la mesure du possible pour l'avenir, par le concours de plusieurs, les jugements que je lis souvent, à propos de points de détail, sur l'œuvre si consciencieuse pourtant de mes prédécesseurs : « Fait inconnu à la *France protestante*, bien qu'il se trouve imprimé dans tel ou tel ouvrage! » — C'est là un des points où notre protestantisme est appelé à prouver qu'il ne vit pas seulement dans les individualités, mais qu'il connaît aussi la solidarité. Que chacun se rende bien compte que notre œuvre doit être l'histoire exacte et complète de la famille protestante française tout entière, et qu'il y doit participer dans la mesure de ses moyens!

4° Je signalerai aussi l'utilité d'une description bibliographique de tant d'ouvrages protestants existant dans telle bibliothèque publique, ou possédés par un particulier, mais en somme peu connus ou même inconnus. Les guerres de religion, puis la révocation de l'édit de Nantes, ont anéanti les anciennes bibliothèques protestantes: aussi les éléments de la bibliographie du protestantisme français sont-ils fort difficiles à rassembler, si l'on ne profite pas de chaque occasion, comme ont fait déjà MM. Schmidt et Vielle.

Sur ce sujet je prierais que l'on consacrât un feuillet spécial, écrit d'un seul côté, à chaque ouvrage, ou du moins à ceux d'un même auteur. La description utile comprendra, outre la copie exacte et complète du titre (sans oublier le nom du libraire ou imprimeur), le nombre des pages numérotées et de celles qui ne le sont pas, l'indication du format, de la dédicace s'il y en a, et de la bibliothèque où se trouve l'exemplaire consulté; enfin, la copie ou l'analyse des particularités historiques et biographiques que renferment si souvent les dédicaces, préfaces ou approbations, sans négliger les dates spéciales de ces pièces. — Aux ouvrages d'auteurs protestants j'adjoins ceux de leurs adversaires, toutes les fois que les livres de controverse ou de polémique se rattachent à un nom protestant spécial.

5° Mon dernier vœu serait que l'on ne se restreignît pas aux renseignements relatifs à la lettre G, mais que les personnes qui possèdent des renseignements nouveaux ou des rectifications sur des noms protestants de n'importe quelle lettre de l'alphabet ne tardent

pas à me les envoyer. Spécialement s'il s'agit de détails tirés de sources manuscrites ou à la portée de peu de lecteurs, il importe d'assurer leur conservation avant que la mort du possesseur ne vienne disperser ou détruire le fruit de ses recherches. Réunis dans les cartons de la *France protestante* ils serviront, si ce n'est à moi, du moins à mes successenrs. — A bon entendeur, salut !

II. Mon travail.

Après avoir parlé avec détail de mes collaborateurs, dans la pensée que le comité trouvera moyen de leur faire parvenir mes vœux, j'en viens maintenant à mon propre travail, non sans éprouver une difficulté réelle à rendre compte actuellement avec quelque précision d'un labeur qui touche à mille sujets et qui n'est achevé sur aucun.

J'ai compris dès l'abord que ma tâche se composait de deux parties bien distinctes, qu'il était nécessaire d'entreprendre successivement, pour éviter d'avoir à recommencer sans cesse : il s'agit d'abord de rassembler le plus complètement possible les matériaux et les éléments de l'œuvre (je parle ici de la lettre G dans son ensemble), pour passer après cela seulement à leur mise en œuvre définitive par le travail de rédaction.

En effet, pour une œuvre historique comme la nôtre, dont le plan n'est ni chronologique, ni géographique, mais alphabétique, il importe que les sources principales soient d'abord méthodiquement dépouillées (j'entends celles qui ne sont pas pourvues de bons répertoires alphabétiques), afin de pouvoir ensuite se mettre à la combinaison de ces matériaux et à la rédaction des différents articles, sans avoir à chercher pour chacun isolément les renseignements si dispersés, ni à revoir cent fois certaines sources communes.

Ce travail personnel et méthodique a été plus entravé que je ne l'eusse désiré par le temps exigé pour la revision, et, là où j'en avais les moyens, pour le contrôle des envois de mes collaborateurs, et surtout pour leur mise au net ; en effet il en est de très utiles et de très volumineux que je dois entièrement recopier, les uns pour les mettre sur fiches, d'autres à cause des adjonctions ou rectifications trop considérables qu'ils nécessitent ; mais j'ai pensé économiser mon temps en me livrant à ce travail au fur et à mesure que j'étudiais les communications qui m'étaient faites, afin de n'y pas revenir à deux fois.

A côté de cela la plus grande partie de mon temps disponible a été consacrée à rechercher les matériaux dans la littérature, sura-

bondante et journellement croissante, qui est consacrée spécialement au protestantisme français, ou qui s'en occupe occasionnellement; puis à extraire ces matériaux, ou, selon les cas, à les noter seulement sur des fiches de renvoi. J'ai pris des ouvrages, malheureusement trop nombreux, qui n'ont pas de répertoire alphabétique et qu'il faut ainsi parcourir dans leur ensemble : listes de pasteurs, d'étudiants, de réfugiés, etc.; recueils de correspondances et de documents historiques; histoires locales; journaux; sermonnaires; travaux théologiques; catalogues de bibliothèques, etc. Pour cette catégorie d'ouvrages, afin de n'avoir pas à les parcourir à nouveau, je ne me suis pas borné à relever seulement ce qui concerne la lettre G, mais j'ai relevé en général du même coup les lettres subséquentes; cela allonge sans doute beaucoup le travail actuel, mais déchargera sensiblement celui de l'avenir. Il me reste encore bien à faire dans ce domaine, mais pourtant j'avance.

Ce travail méthodique exige bien du temps, mais il m'a paru indispensable : par le grand nombre de rectifications ou d'adjonctions aux six volumes déjà parus qui me tombent journellement sous les yeux, sans que je les cherche, je me suis rendu compte qu'il y avait eu là un défaut dans la méthode de travail plus expéditive de M. Bordier; des sources importantes ont été entièrement négligées ou utilisées à l'aventure, d'où résultent des lacunes souvent étonnantes. J'avance plus lentement, mais plus sûrement, je le crois.

Je suis en outre parti du principe que, tout en désirant que la *France protestante* pût fournir beaucoup de renseignements inédits tirés de sources manuscrites, là où je puis les atteindre sans y mettre trop de temps, ou lorsqu'elles me sont fournies, je dois cependant tendre avant tout à ce que mon travail donne le plus complètement possible le résumé de tout ce qui a déjà été publié, de manière à être pour le lecteur un répertoire réellement digne de confiance.

Ainsi le travail de rechercher les matériaux existant pour la lettre G (et partiellement pour les suivantes) est sensiblement avancé, sans être encore achevé; je continue à parcourir la plume à la main les ouvrages essentiels qui sont à ma portée. Je réserve les ouvrages ayant de bons répertoires alphabétiques pour les consulter au moment de la rédaction; et à ce sujet, j'espère que la table du *Bulletin* paraîtra de manière à ce que je puisse encore l'utiliser, faute de quoi je serais dans un cruel embarras.

Le travail de rédaction pourra ensuite marcher beaucoup plus sûrement et plus rapidement. Il va sans dire d'ailleurs que, si je ne l'ai pas encore entrepris d'une manière suivie, pour les raisons

exposées ci-dessus, je ne l'ai pas entièrement négligé. Lorsqu'une des sources que je consulte me paraît fournir les renseignements essentiels pour fixer une personnalité, ou pour corriger ou compléter d'une manière importante un article de Haag, je procède à cette rédaction pendant que le sujet m'est bien présent à l'esprit; j'ai ainsi dans mes cartons bien des notices de moindre étendue déjà toutes prêtes. Ce n'est cependant que l'exception: je réserve ce genre de travail pour le moment, pas trop éloigné, où mes matériaux principaux étant assemblés et classés alphabétiquement, je pourrai les combiner plus rapidement que lorsqu'il faut rechercher pour chaque article quels sont les renseignements existant sur la matière.

Du reste, je n'oublie pas que je ne saurais avoir la prétention de tout voir, et qu'il faudra laisser de la besogne à la génération future et pour une troisième édition; mais je voudrais cependant que, si celle-ci trouve beaucoup à ajouter, elle n'eût pas trop à corriger et à refaire.

Voilà, Messieurs, les renseignements que je puis vous donner sur l'état de mon travail. Je ne saurais les terminer sans vous dire que je suis plus impatient que personne d'être enfin en mesure de commencer l'impression, et que je n'épargne dans ce but ni mon temps ni ma peine; je suis accablé souvent en constatant que ce moment recule devant moi, mais je ne saurais le hâter sans nuire à une œuvre à laquelle vous avez décidé de donner une ampleur et un développement tout nouveaux, et dont cependant l'exactitude doit être la qualité essentielle. Pour cela je dois demander encore un peu de cette patience que vous m'avez accordée jusqu'ici avec tant de bienveillance, pendant des années qui ont été pour moi des années de grand labeur. J'ai eu à tâtonner pour bien des choses, à chercher la voie et à apprendre mon métier, et cela au travers du travail absorbant d'une autre tâche. Avec l'aide de Dieu, avec le secours de collaborateurs que je voudrais plus nombreux, et avec votre concours bienveillant, j'espère arriver pourtant, l'année prochaine, à donner au public protestant un premier fascicule du tome VII.

Lausanne, mai 1894.

A. Bernus.

Le Gérant : Fischbacher.

4825. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

MME GÉRASIME DESPIERRES. — **Établissement d'imprimeries à Alençon de 1529 à 1575**. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, accompagné de vingt planches hors texte. Une brochure de 30 pages in-8°; Paris, Ernest Leroux, 1894.

PAUL LE VAYER. — **Recueil des inscriptions parisiennes**, publié par les soins du service des travaux historiques de la ville de Paris, 1881-1891. Un volume grand in-8° de 328 pages, nombreuses planches. Paris, Imprimerie nouvelle (association ouvrière), 1891.

JOSEPH DU TEIL. — **Le livre de raison de noble Honoré du Teil** (1571-1586), publié avec des documents inédits sur la Provence et précédé d'une notice biographique. Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*; une brochure de xv-35 pages in-8°. Digne, imprimerie Chaspoul, Coustons et veuve Barbaroux, 1894.

— **Liturgie des Églises réformées de France** adoptée par le synode général officieux; *première partie*, nouvelle édition. Une brochure de 60 pages in-18. Nancy, Berger-Levrault, 1894.

AUGUSTE GOUT. — **La descente du Christ aux enfers**, sermon de 16 pages in-8°, Grassart, s. d. — **La lettre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne**, 23 pages in-18; Paris, Grassart, 1891.

PROFESSEUR Dr MURET. — **Geschichte des Kinderhospiz der franz. reformierten Gemeinde** (Hospice pour les enfans de l'Église du Refuge) in Berlin, Friedrichstrasse 129. Festschrift zur Feier des 50 jahrigen Bestehens dieser Anstalt. Une brochure de 80 pages in-8°, illustrée de plusieurs planches hors texte. Berlin, Otto v. Holten, 1894.

CHARLES PRADEL. — Archives historiques de l'Abigeois, fascicule deuxième. **Mémoires de batailles sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc**, 1584-1586. Un vol. de VII-131 pages in-8°, index. Paris, Alph. Picard; Toulouse, Ed. Privat, 1894.

4825. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.